Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

SEANCE du 15 NOVEMBRE 2023 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de conseillers en exercice: 48 L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de novembre le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' s'est réuni à la Salle multi-activités à Juif sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents:

Présents à la séance :

38 + 3 pouvoirs

Date de la convocation 08 novembre 2023

M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Gilles MAITRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Frédéric BOUCHET, Mme Anne M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, VARLOT. M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés:

Mme Françoise JAILLET, pouvoir donné à M. Gilles MAITRE, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, pouvoir donné à M. Jean-Louis DESBORDES, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, pouvoir donné à M. Patrick LECUELLE, M. Philippe CAUZARD, Mme Paule MATHY, M. Yann DHEYRIAT, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, Mme Aurore MARECHAL DE JESUS,

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

5.4 DELEGATION DE FONCTIONS

<u>CC2023-108 Décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre de la délégation de</u> pouvoirs du Conseil Communautaire

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le Conseil Communautaire a accordé au Président et au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' par délibération du 15 juillet 2020,

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 20 septembre au 15 novembre 2023 :

Décisions du Président :

Suite à une décision du conseil communautaire du 16 septembre 2020, ne sont reprises que les décisions du Président portant sur un montant supérieur à 1 000 €.

DECISIONS	TIERS	OBJETS	SERVICES	MONTANTS HT
2023-216	BERT JEAN RAPHAEL	ASSISTANCE AMO SUIVI CONTRATS DSP EAU POTABLE	AEP	1 185,00 €
2023-217	ORANGE RESOLINE	INSTALLATION CABLAGE RESEAU ZA MILLEURE	ZAE	22 954,76 €
2023-218	SAONE ET LOIRE PAYSAGE	CLOTURE SALMONEST ZA AUPRETIN	ZAE	3 007,50 €
2023-219	DEPARTEMENT	ASSISTANCE TECHNIQUE 2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT	12 433,00 €
2023-220	CORDIER	REMISE EN ETAT CANALISATIONS BY PASS BASSINS LAGUNE ST VINCENT EN BRESSE	ASSAINISSEMENT	4 138,96 €
2023-221	MRP INDUSTRIE	ECHANGE ET MONTAGE POMPE EBARA	ASSAINISSEMENT	1 840,00€
		BILAN 24 H STATIONS EPURATIONS DIVERSES		
2023-222	DEPARTEMENT	COMMUNES	ASSAINISSEMENT	3 864,17 €
	501115475	REPRISE DES DIGUES ET TALUS LAGUNES BRUAILLES	ACCAINICCEMENT	10 402 52 6
2023-223	BOULEY TP	ET ST MARTIN DU MONT ASSISTANCE AMO SUIVI CONTRATS DSP	ASSAINISSEMENT	10 492,52 €
2023-224	BERT JEAN RAPHAEL	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT	1 185,00 €
2023-225	BOULEY TP	CREATION EXTENSION RESEAU EU CHANTIER SIMARD	ASSAINISSEMENT	5 040,26 €
2023-223	BOOLET IP	POMPAGE CLOISONS SIPHOIDES NETTOYAGE	ASSANTISSENTENT	3 0 10,20 0
2023-225	HUSSON	DECANTEUR DIVERS SITES	ASSAINISSEMENT	1 385,00 €
2023-226	ASR	REMPLACEMENT TAMPONS FONTE EU COMMUNE CUISEAUX	ASSAINISSEMENT	14 345,00 €
2023-227	BOULEY TP	REPRISE DES DIGUES ET TALUS LAGUNES PATRAN BRUAILLES	ASSAINISSEMENT	6 943,84 €
2023-228	FEDE CHASSE 71	REGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS SAISON 22/23	ASSAINISSEMENT	4 666,20 €
2023-229	INDIGO	LAVAGE DES VITRES AQUABRESSE	AQUABRESSE	2 233,50 €
2023-230	INDIGO	LAVAGE DES VITRES ECOLES DE LOUHANS	ECOLES	1 219,88 €
2023-231	INDIGO	LAVAGE DES VITRES ECOLES DE BRANGES	ECOLES	1 053,36 €
	BOURGOGNE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLES ST		
2023-232	PAPETERIE	USUGE/VINCELLES	ECOLES	1 261,15 €
2023-233	QUAD SERVICE	TAILLE DES HAIES ET MASSIFS GYMNASE CUISEAUX	SALLES SPORT	1 800,00 €
2023-234	CANNARD SA	REMPLACEMENT LUMINAIRES MAISON EMPLOI	AG	2 056,33 €
2023-235	CANNARD SA	REMPLACEMENT LUMINAIRES COSEC	SALLES SPORT	1 236,45 €
2023-236	LACLERGERIE	REMPLACEMENT CHAUFFE EAU AAGV	AAGV	1 225,00€
2023-237	DOMBES HOTTES	MAINTENANCE ANNUELLE VMC MAISON EMPLOI	MIFE	2 168,00 €
2023-238	PONT NOIR	DEMENAGEMENT MEUBLES ECOLE MANDELA	ECOLES	2 570,00 €
2023-239	SACEM	DROIT AUTEUR SONORISATION AQUABRESSE	AQUABRESSE	1 062,23 €
2023-240	TRAITEUR MONTRET	REPAS JOURNEE FORMATION PRE RENTREE	ECOLES	1 016,67 €
2023-240	SAONE ET LOIRE	THE POSSESSES OF THE PERSON OF		
2023-241	PAYSAGE	ENTRETIEN ESPACES VERTS ROND POINT CHIZE	ZAE	1 013,50 €
2023-242	SAONE ET LOIRÉ PAYSAGE	ENTRETIEN ESPACES VERTS ZA AUPRETIN	ZAE	1 558,00 €
2023-243	ROUEFF LOIC	MODIFICATION CLOISON PLATRE RPE SAGY	RAMLHS	1 980,00 €
2023-244	ASR	BALISES K16 ET PANNEAUX	ZAE	4 884,00 €

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

2023-245	JEANNOT STEPHANE	REFECTION DES PEINTURES HALL ENTREE CRECHE LHS	CRECHE	3 058,77 €
2023-246	INDIGO	MENAGE MIFE JUILLET	MIFE	2 385,37 €
2023-247	INDIGO	MENAGE MIFE AOUT	MIFE	1 767,46 €
2023-248	AJ3M	MAINTENANCE DE ROUTINE AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	ECOLES	3 300,00 €
2023-249	KEOLIS	NAVETTES AOUT ALSH LOUVAREL	ALSH	4 983,33 €
2023-250	PIERAUT ELECTRICTE	REMPLACEMENT LUMINAIRES CMA	CMA	1 866,40 €
2023-251	NET ECLAIR	NETTOYAGE DES VITRES DIVERSES ECOLES	ECOLES	4 300,00 €
2023-252	NET ECLAIR	ENTRETIEN JOURNALIER DES LOCAUX AOUT CDS	SANTE LOUHANS	1 600,00€
2023-253 COMTET ARNAUD		FOURNITURE ET POSE DALLES ET GALETS DIVERSES ECOLES	ECOLES	6 579,00 €
2023-254 JLC		PRODUITS ENTRETIEN ECOLES SORNAY	ECOLES	1 320,08 €
2023-255 VOISON CEDRIC		REFECTION PONT DE RATTE	VOIRIE	5 250,00 €
2023-256 VOISON CEDRIC		REFECTION PONT DE LA CHAPELLE NAUDE	VOIRIE	1 550,00€
2023-257	CHRIS MUSIC	SONO PORTABLE	AQUABRESSE	1 223,25€
2023-258	PIERAUT ELECTRICTE	DETECTEUR ECLAIRAGE VESTIAIRES GYMNASE CUISEAUX	SALLES SPORT	3 866,01 €
2023-259	SVA LACROIX	KIT DISTRIBUTION ET REVISION CLIO	CISPD	1 374,72€
2023-260	INDIGO	MENAGE SEPTEMBRE MAISON EMPLOI	MIFE	1 595,53 €
2023-261	PHAR EAUX	PH MINUS	AQUABRESSE	1 226,40 €
2023-262	FCH	PRODUITS ENTRETIEN	AQUABRESSE	1 510,79 €
2023-263	CMV	ENTRETIEN CHAUDIERE SMA	SALLES SPORT	1 050,40 €
2023-264	MANUTAN	TABLEAUX TRIPTYQUES ECOLE MANDELA	ECOLES	3 099,30 €

Arrêtés du Président Affaires Générales

2023-041	Nomination mandataire suppléant régie piscine Aquabresse
2023-042	Règlement intérieur accueil de loisirs de Montret
2023-043	Modification régie spectacles
2023-044	Nomination régisseur recettes et mandataire suppléant régie spectacle
2023-045	Création de sous-régie de recettes "spectacles"
2023-046	Nomination régisseur recettes et mandataire suppléant régie spectacle du 1/10/2023 au 31/10/2023
2023-047	Nomination mandataire suppléant régie piscine Aquabresse
2023-048	Arrêté attribuant le marché relatif à une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'actualisation des zonages d'assainissement et la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Arrêtés du Président Ressources Humaines

n° 521 à 654 soit 134 arrêtés, dont :

- · 2 arrêtés accident du travail
- · 5 arrêtés non attribution prime annuelle 2023 sur année 2022
- · 3 arrêtés d'autorisation d'utiliser son véhicule personnel
- 59 arrêtés de mise en congé pour maladie ordinaire
- · 1 arrêté mise en congé maternité

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

- · 1 arrêté congé pathologique
- 1 arrêté de détachement pour effectuer un stage au titre de promotion interne
- · 1 arrêté de mise à disposition
- 17 arrêtés avancement échelon
- · 1 arrêté fin attribution NBI
- · 23 arrêtés avancement de grade
- · 2 arrêtés attribution IFSE
- 1 arrêté de reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident sans arrêt de travail
- · 2 arrêtés modification attribution CIA et régime indemnitaire différentiel
- · 1 arrêté de radiation des effectifs suite à mutation
- · 1 arrêté de stagiairisation
- · 6 arrêtés tableau d'avancement de grade
- · 1 arrêté de titularisation
- · 6 arrêtés de temps partiel thérapeutique

Décisions du Bureau:

Décision B2023-033 attribuant le marché relatif à l'entretien et à la gestion de l'aire d'accueil et de l'aire de grand passage des gens du voyage à Louhans, à l'entreprise GESTION'AIRE sis à ARBENT (01) comme suivant :

Offre de base:

Gestion de l'aire permanente d'accueil : 44 280 € HT annuel

Gestion de l'aire de grand passage : 490 € HT par semaine d'occupation

Prestation Supplémentaire n°1 (fauchage et débroussaillage de l'Aire de Grand Passage) : 350 € HT par intervention

Prestation Supplémentaire n°2 (intervention de médiation en cas de stationnement illicite) : 50 € HT par intervention

Le marché est conclu à compter du 1er janvier 2024 pour une période ferme de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit pour deux périodes successives de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder le 31 décembre 2026, et ce, sur décision expresse du représentant du Pouvoir Adjudicateur, adressée au prestataire 1 mois avant la date d'échéance fixée au 1er janvier de chaque année.

Décision B2023-034 reconduisant l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'aménagement des voies d'intérêt communautaire des 30 communes de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et des propriétés communautaires existantes (zones d'activités, parking...) situées sur ces communes pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Décision B2023-035 approuvant la poursuite de la location jusqu'au 31 mai 2024 au profit de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' du local communal mis à disposition par la Ville de Louhans-Châteaurenaud, à usage de bureau-salle de réunion dans le cadre du service relais Parents Enfants, dans l'ensemble immobilier du 18, Rue Capitaine Vic à Louhans (71500), d'une surface de 49,84 m² moyennant un loyer mensuel de 275,24 € et autorisant le président à signer le bail civil.

Décision B2023-036 approuvant la poursuite de la location du local communal d'une superficie de 42,50 m2 situé dans l'ensemble immobilier sis 18, Rue du Capitaine Vic à Louhans (71500) jusqu'au

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

31 mai 2024 pour le service ludothèque moyennant un loyer mensuel de 247,50 € et autorisant le président à signer le bail civil.

Décision B2023-037 approuvant la poursuite de la mise à disposition du local communal au profit du Centre Culturel et Social d'une superficie de 42,50 m² avec accès aux sanitaires et dégagements communs au RPE, situé dans l'ensemble immobilier sis 18, Rue du Capitaine Vic à Louhans (71500) jusqu'au 31 mai 2024 et autorisant le Président à signer la convention.

Décision B2023-038 approuvant les conventions et avenants aux conventions d'objectif et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Saône et Loire et Bresse Louhannaise Intercom' et autorisant le Président à les signer:

- pour le pilotage : chargé(e) de coopération Ctg, diagnostic et ingénierie et prolongeant la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2025.
- pour la subvention de soutien aux formations Bafa, Bafd et aux séjours vacances et modifiant la durée pour la porter jusqu'au 31 décembre 2026.
- pour la subvention dite prestation de service lieux d'accueil enfants parents « Laep » et du bonus territoire Ctg pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.
- Pour la prestation de service Lieux d'accueil enfants-parents Laep et du bonus territoire Ctg et modifiant les modalités de calcul du bonus territoire Ctg à compter du 1^{er} janvier 2023.
- pour la subvention dite prestation de service « Relais Petite Enfance » et le cas échéant des missions renforcées et du bonus territoire Ctg pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.
- pour la subvention dite prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) extrascolaire et du bonus territoire Ctg pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.
- pour la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

Secrétaire de séance : Mickael CHEVREY

Date: 17 novembre 2023

DECISION: DONT ACTE

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes

Bresse Louhannaise Intercom'

Date: 17 novembre 2023

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

SEANCE du 15 NOVEMBRE 2023 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de conseillers

en exercice:

48

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de novembre le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' s'est réuni à la Salle multi-activités à Juif sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents:

Présents à la séance :

38 + 3 pouvoirs

Date de la convocation 08 novembre 2023

M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Gilles MAITRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Frédéric BOUCHET, Mme Anne VARLOT, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés:

Mme Françoise JAILLET, pouvoir donné à M. Gilles MAITRE, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, pouvoir donné à M. Jean-Louis DESBORDES, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, pouvoir donné à M. Patrick LECUELLE, M. Philippe CAUZARD, Mme Paule MATHY, M. Yann DHEYRIAT, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, Mme Aurore MARECHAL DE JESUS,

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS

CC2023-109 SIVOM du Louhannais : Désignation de représentants suite à démission

Le syndicat mixte intercommunal de collecte et d'élimination des déchets (SIVOM) exerce la compétence ramassage et traitement des ordures ménagères et « Assainissement non collectif ».

La communauté de communes s'est substituée au sein du SIVOM aux Communes membres situées sur son territoire, par le mécanisme de représentation-substitution. Cela concerne les communes de Branges, Bruailles, Champagnat, Condal, Cuiseaux, Dommartin-les-Cuiseaux, Flacey-en-Bresse,

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

Frontenaud, Joudes, La Chapelle-Naude, Le Fay, Le Miroir, Louhans, Montagny-près-Louhans, Montcony, Montret, Ratte, Sagy, Saint-André-en-Bresse, Sainte-Croix-en-Bresse, Saint-Martin-du-Mont, Saint-Usuge, Saint-Vincent-en-Bresse, Sornay, Varennes-Saint-Sauveur et Vincelles.

Les délégués sont désignés par le conseil communautaire qui peut opérer son choix parmi tous les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI,

Les communes concernées sont représentées chacune au SIVOM par 2 délégués titulaires, sauf la ville de Louhans qui a 4 délégués titulaires,

Vu la délibération C2020-073 du conseil communautaire en date du 15 juillet 2020,

Considérant la démission de Monsieur Didier LAURENCY de la fonction de représentant au sein du SIVOM du Louhannais,

Vu la proposition de la commune,

Considérant que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, cela doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT);

Le Conseil Communautaire ouï L'exposé de Monsieur le Président Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée,

DESIGNE pour la durée du mandat en cours au sein du SIVOM du Louhannais en tant que représentant titulaire Monsieur Claude TREFFOT en remplacement de Monsieur Didier LAURENCY

Secrétaire de séance : Mickael CHEVREY

Date: 17 novembre 2023

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes

Bresse Louhannaise Intercom'

Date: 17 novembre 2023

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

SEANCE du 15 NOVEMBRE 2023 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de conseillers

en exercice:

48

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de novembre le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' s'est réuni à la Salle multi-activités à Juif sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents:

Présents à la séance :

38 + 3 pouvoirs

Date de la convocation 08 novembre 2023

M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Gilles MAITRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Frédéric BOUCHET, Mme Anne M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, VARLOT, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés:

Mme Françoise JAILLET, pouvoir donné à M. Gilles MAITRE, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, pouvoir donné à M. Jean-Louis DESBORDES, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, pouvoir donné à M. Patrick LECUELLE, M. Philippe CAUZARD, Mme Paule MATHY, M. Yann DHEYRIAT, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, Mme Aurore MARECHAL DE JESUS,

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

7.5 SUBVENTIONS

CC2023-110 Programme de travaux sur le pont du Moulin Rouge à Ratte et plan de financement

VU l'inspection IQOA (Image de la qualité des ouvrages d'art) du 18/10/2023 réalisée par l'entreprise PMM au niveau du Pont du Moulin Rouge (ouvrage franchissant le ruisseau de l'Etang des Claies) sur la commune de Ratte, dont les conclusions sont les suivantes : « Cet ouvrage est en très mauvais état : les piédroits sont dans un état de ruine et menace de s'effondrer. Nous préconisons de conserver le batardeau en place afin de ne pas précipiter l'effondrement de l'ouvrage lors de sa remise en eau.

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

La fermeture de la voie à toutes circulations doit être conservée jusqu'à la réalisation de travaux de réparation.

Afin d'optimiser la durabilité et de garantir une circulation tout tonnage, nous suggérons de remplacer cet ouvrage par un ouvrage type cadre BA. Une réparation des appuis parait, d'un point de vue technique et financier, peu judicieux comparé à une solution de remplacement. »

VU que l'ouvrage a été classé en 3U « Ouvrage dont la structure est gravement altérée, et qui nécessite des travaux de réparation URGENTS liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou à la rapidité d'évolution des désordres pouvant y conduite à brève échéance »

CONSIDERANT ainsi la nécessité de réaliser des travaux en urgence de démolition/reconstruction du pont afin de pouvoir ensuite rouvrir la circulation sur le Chemin du Moulin Rouge et remettre en eau le cours d'eau,

Le Conseil Communautaire ouï L'exposé de Monsieur le Président Après en avoir délibéré

APPROUVE le programme de travaux suivant décomposés en 3 postes :

- o Les travaux préparatoires comprenant amenée et repli du matériel, plan d'exécution, mise en place de signalisation, DICT, mise en place d'un filtre en bottes de paille en aval de l'ouvrage, mise en place d'un pompage complémentaire si besoin et élagage d'un arbre existant
- o La démolition comprenant le découpage et le décroutage de la chaussée, la démolition et l'évacuation de l'ouvrage existant, l'enlèvement des blocs d'enrochement situés en amont
- o La reconstruction de l'ouvrage en cadre BA comprenant le terrassement, la réalisation d'une couche de fondation en GNT 0/80, la réalisation d'un lit de pose en béton, la fourniture et la pose de l'ouvrage en cadre béton de largeur utile 3.25 m, de hauteur utile 1.75 m et de longueur 4.80 m, le remblaiement après la pose de l'ouvrage, une couche de réglage en GNT 0/31.5, la mise en œuvre d'un revêtement en enrobé BBSG 0/10, la réalisation de longrine béton, la fourniture et la pose de garde-corps type S8 (RAL vert) et la pose de blocs d'enrochements en amont de l'ouvrage.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de démolition/reconstruction du pont suivant :

DEPENSES:

Nature	Туре	Montant prévisionnel HT
Études préalables	Inspection IQOA + Recherche Amiante / HAP	1 965,00 €
Travaux (hors aléas)	Travaux préparatoires, démolition et reconstruction d'un ouvrage en cadre béton	65 000,00 €
Aléas	Aléas et imprévus divers (5% de 65 000€)	3 250,00 €
TOTAL		70 215,00 €

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

RECETTES:

Financement public	Taux (%)	Montant prévisionnel HT
Programme National Pont PnP « Travaux »	60 %	42 129,00 €
Bresse Louhannaise Intercom' (autofinancement)	40 %	28 086,00 €
TOTAL	100 %_	70 215,00 €

AUTORISE l'autofinancement appelé en contrepartie des subventions du Programme National Pont « Travaux »

SOLLICITE auprès du Programme National Pont PnP « Travaux » les subventions correspondantes

AUTORISE le Président à mener les démarches nécessaires et à signer tous documents autorisant l'attribution desdites subventions

Secrétaire de séance : Mickael CHEVREY

Date: 17 novembre 202

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes

Bresse Louhannaise Intercom'

Date: 17 novembre 2023

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

SEANCE du 15 NOVEMBRE 2023 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de conseillers

en exercice:

48

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de novembre le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' s'est réuni à la Salle multi-activités à Juif sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents:

Présents à la séance :

38 + 3 pouvoirs

Date de la convocation 08 novembre 2023

M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Gilles MAITRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Frédéric BOUCHET, Mme Anne M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, VARLOT, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés:

Mme Françoise JAILLET, pouvoir donné à M. Gilles MAITRE, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, pouvoir donné à M. Jean-Louis DESBORDES, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, pouvoir donné à M. Patrick LECUELLE, M. Philippe CAUZARD, Mme Paule MATHY, M. Yann DHEYRIAT, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, Mme Aurore MARECHAL DE JESUS,

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

8.5 POLITIQUE DE LA VILLE HABITAT LOGEMENT

CC2023-111 Convention d'objectifs et de moyens Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône et Loire (ADIL)

Vu la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu que l'ADIL a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial,

Vu que l'ADIL assure un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier sur le plan juridique et financier,

Vu que l'ADIL assure des permanences sur le territoire de la communauté de communes, dans le cadre d'un maillage territorial du réseau permettant d'apporter un service de proximité aux ménages et d'accompagner efficacement les politiques publiques au plus près des habitants,

Considérant le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 proposée par l'ADIL, en continuité de la convention 2020-2023 arrivant à échéance,

Considérant l'intérêt pour le territoire de disposer de ce service d'information et de conseils dans les domaines du logement et de l'habitat,

Le Conseil Communautaire ouï L'exposé de Monsieur le Président Après en avoir délibéré

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône et Loire ci-après annexée

DECIDE de soutenir annuellement l'ADIL à hauteur de 0,23 € par habitant sur la base de la population municipale en vigueur

Pour l'année 2023, cela représentait un montant de 6 506,93 €.

AUTORISE le président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

INSCRIT au budget 2024 les dépenses correspondantes.

Secrétaire de séance : Mickael CHEVREY

Date: 17 novembre 2023

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communa de de l'on

Bresse Louhannaise Intercom'

Date: 17 novembre 2023

PROJET

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom Années 2024- 2026

Entre

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire (ADIL71), représentée par son Président, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE. Cette association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses décrets d'application, déclarée à la Préfecture de Saône-et-Loire le 19 juin 1980 sous le n°2607/2089 et publiée au Journal Officiel le 1^{er} juillet 1980,

Ci-après appelée l'association,

Et

La Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom représenté par son Président, Monsieur Anthony VADOT,

Ci- après appelée la Bresse Louhannaise Intercom',

Préambule

Créée à l'initiative du Conseil Départemental, l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Saône et Loire (ADIL71) est agréée par le Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et reconnue par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

L'ADIL 71 a pour missions d'assurer une information neutre sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme et plus particulièrement les questions relatives aux rapports locatifs, à l'accession à la propriété, à la copropriété, aux demandes de logement, à la fiscalité et aux relations de voisinage.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales dans lesquelles la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom apporte à l'association ADIL71 son soutien, pour qu'elle puisse poursuivre des activités sur ce territoire conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2: MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Les missions de l'association sont précisées dans l'article 4 de ses statuts :

- Définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat afin de donner aux usagers tous les éléments objectifs leur permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant.
- Traiter les informations sur la demande exprimée par le public et la diffuser à tous les intéressés, notamment les pouvoirs publics et les élus.
- Entreprendre des études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre l'objectif fixé ci-dessus.

Dans le cadre de la présente convention, l'association s'engage à :

Conforter les permanences d'informations effectuées par des juristes sur le territoire et expérimenter l'ouverture de nouvelles permanences ainsi que de nouvelles amplitudes horaires en fonction des besoins recensés par la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom.

Porter à connaissance les éléments statistiques recensés suite aux demandes des particuliers et les informations techniques et financières recueillies par ses soins. Ceux-ci pourront alimenter des réflexions de développement sur le territoire de la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom,

Apporter son concours et son appui technique à différentes actions de sensibilisation et de communication menées par la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom,

Apporter son expertise sur les dispositifs mis en place par la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom et le cas échéant, participer aux réunions d'information et aux réunions techniques,

Dispenser un soutien juridique aux communes de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom, ayant un parc de logements dont ils assurent directement la gestion.

ARTICLE 3: COMMUNICATION

L'ADIL pourra relayer les informations concernant les dispositifs habitat de la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom sur son site internet.

De son côté, la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom pourra créer un lien ou communiquer sur l'association via son site internet.

ARTICLE 4: MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour exercer ses missions, l'ADIL71 percevra une subvention annuelle de fonctionnement de 6 506,93 €, correspondant à 0.23 centimes par habitant. Cette subvention pourra être réévaluée annuellement en fonction de l'évolution de la population (source : https://statistiques-locales.insee.fr/) et des actions complémentaires à réaliser pour la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom.

ARTICLE 5: MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention devra être expressément sollicitée chaque année par l'association auprès la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom.

Elle sera versée en une seule fois par mandat administratif.

ARTICLE 6: FINANCEMENT DES ACTIVITES

S'agissant d'une subvention de fonctionnement, elle ne peut être utilisée pour l'acquisition de biens d'équipement, mais seulement pour le financement des activités décrites à l'article 2.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies dans la présente convention entraînera l'annulation et le remboursement de la subvention accordée.

ARTICLE 7: DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Les parties conviennent de se rencontrer une fois par an pour effectuer un bilan avant l'échéance de la convention et examiner les conditions d'une nouvelle convention.

ARTICLE 8: MODIFICATION DE LA CONVENTION ET RESILIATION

En cas de modification de la présente convention pour des nécessités financières, administratives et/ou techniques, un avenant serait établi et signé des deux parties.

En cas de non-respect des engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, l'une ou l'autre des parties pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception

La présente convention sera également résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des subventions versées.

ARTICLE 9 : LITIGES

Les parties s'obligent avant tout contentieux à tenter de régler amiablement tout litige intervenant dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A défaut d'accord amiable, les contestations qui s'élèveront entre l'association et la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom, au sujet de la présente convention, seront soumises au Tribunal Administratif de Dijon.

Pour la Communauté de Communes	Pour l'ADIL 71
Le Président	Le Président

Fait à Mâcon en deux exemplaires, le

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

SEANCE du 15 NOVEMBRE 2023 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de conseillers

en exercice:

48

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de novembre le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' s'est réuni à la Salle multi-activités à Juif sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents:

Présents à la séance :

38 + 3 pouvoirs

Date de la convocation 08 novembre 2023

M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Gilles MAITRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Frédéric BOUCHET, Mme Anne VARLOT, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés:

Mme Françoise JAILLET, pouvoir donné à M. Gilles MAITRE, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, pouvoir donné à M. Jean-Louis DESBORDES, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, pouvoir donné à M. Patrick LECUELLE, M. Philippe CAUZARD, Mme Paule MATHY, M. Yann DHEYRIAT, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, Mme Aurore MARECHAL DE JESUS,

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

8.8 ENVIRONNEMENT

<u>CC2023-112 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SIERL</u> Le SIERL a adopté son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'année 2022.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil communautaire.

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

Le Conseil Communautaire ouï L'exposé de Monsieur le Président Après en avoir délibéré

PREND acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable.

Secrétaire de séance : Mickael CHEVREY

Date: 17 novembre 20

DECISION: DONT ACTE

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communatée de communes

Bresse Louhannaise Intercom' Date: 17 novembre 2023 Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise - Rapport annuel 2022 sur l

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise - Rapport annuel 2022 sur l potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

BRESSE LOUHANNAISE

2 5 SEP. 2023

INTERCOM'

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable





SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION LOUHANNAISE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Le 10 août 2023 - Page 1/26 -

Sommaire

1	EN.	TRODUCTION	3
2	C	ARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE	4
	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5	LE TERRITOIRE ET LES MODES DE GESTION	5 7
3	T/	ARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	13
		PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	17 17
	3.3	PERFORMANCE DU SERVICE	
	3.4	QUALITE DE L'EAU	19
	3,5	PERFORMANCE DU RESEAU	21
	3.6	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	22
	3.7	INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE	23
4	FI	NANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	24
	4.1	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2022	24
	4.2	SITUATION VIS-A-VIS DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	25
	4.3	ETAT DE LA DETTE	
	4.4	AMORTISSEMENTS REALISES	25
	4.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES	
	ENVIR	ONNEMENTALES DU SERVICE	26
	4.6	SCHEMA DIRECTEUR ET PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX	26

Le 10 août 2023 - Page 2/26 - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise — Rapport annuel 2022 sur potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

1 Introduction

Le Syndicat intercommunal des eaux de la région Louhannaise (ci-après « le SIERL ») détient la compétence « eau potable ». Ainsi il lui revient d'organiser et d'assurer le service de la production et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

La gestion du service a été confiée par voie de délégation de service public à un exploitant, la SAUR, dans le cadre d'un contrat d'affermage qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de douze ans, soit une échéance au 31 décembre 2024.

Le contrat de délégation de service public fait l'objet, en vertu des dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un rapport annuel dit « du délégataire ». Ce rapport du délégataire est disponible en mairie de Louhans-Châteaurenaud.

Le présent rapport concerne, quant à lui, le service de l'eau sur l'ensemble des communes du syndicat au titre de l'année 2022. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 10 août 2023 - Page 3/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur la potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023

S-10~

ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Synthèse et faits majeurs de l'année 2022

Les principaux chiffres de l'année 2022 sont les suivants :

- Une population desservie qui s'élève à 25 957 habitants
- Des volumes consommés qui s'élèvent en 2022 à 2 020 919m³ en hausse d'environ 2.5% par rapport : 2021
- Une consommation annuelle moyenne de 136.5 m³ par abonné
- Un montant d'une facture 120m³ de 226.56 € TTC au 1st janvier 2023 (hors Lacrost et Pretty)
- Un taux de réclamations écrites des usagers de 6.01/1000 abonnés

2 Caractéristiques générales du service

2.1 Le territoire et les modes de gestion

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION LOUHANNAISE regroupe 23 communes :

- BANTANGES
- BRANGES
- BRIENNE
- BRUAILLES
- CUISERY
- HUILLY-SUR-SEILLE
- JOUVENCON
- LA CHAPELLE-NAUDE
- L'ABERGEMENT-DE-CUISERY
- LACROST
- LOISY
- LOUHANS
- MONTAGNY-PRES-LOUHANS
- ORMES
- PRETY
- RANCY
- RATTE
- SAINTE-CROIX
- SAINT-USUGE
- SAVIGNY-SUR-SEILLE
- SIMANDRE
- SORNAY
- VINCELLES

Le 10 août 2023 - Page 4/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur le potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Raçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

A noter que les communes de LACROST et PRETY ont rejoint le SIE de la Région Louhannaise à compter d'avril 2017.

Ces 23 communes regroupent au total environ 25 957 habitants. L'ensemble de ces communes est concerné par la compétence eau potable. Le SIE de la Région Louhannaise exerce la compétence eau potable en lieu et place de ces communes.

L'exploitation du service de l'eau potable sur le territoire du SIE de la Région Louhannaise est déléguée à SAUR dans le cadre d'un contrat d'affermage. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2013, pour une durée de douze ans, et prendra fin le 31 décembre 2024.

Les prestations confiées à la société SAUR aux termes du contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	Des branchements, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

Le syndicat, quant à lui, prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des captages, du génie civil	

Le Syndicat a également en charge les travaux neufs.

2.2 Répartition des abonnés par communes

• Le tableau ci-après présente le nombre d'habitants et le nombre d'abonnés desservis sur le territoire de chaque commune, en 2022 et pour les années antérieures :

Le 10 août 2023 - Page 5/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

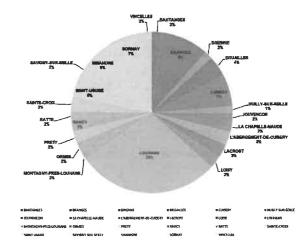
ID : 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Commune	11.2					mere d'aboni	100				Evolution	
	Herr man	2013	AVID	3016	2016	(A)1-1	2018	3019	2029	15	1000	
BARTINA	586	308	310	305	313	211	311	305	307	314	316	0,84%
RANGES	2365	1302	1311	1319	1330	1323	1329	1343	1355	1379	1387	0,58%
SRÉNNE	480	239	238	242	241	237	239	242	239	244	246	0,41%
RUALLES	1005	545	549	553	559	552	552	556	564	580	579	-0,17%
LIGERY	1828	977	969	974	983	970	969	970	972	973	982	0,92%
FUILLY-SUR-	352	207	208	206	206	205	207	207	205	208	211	1,44%
OUVENCOR	446	245	245	245	245	245	248	245	246	251	247	-1,59%
A CHAPELLE- NAUDE	510	292	293	295	288	294	291	290	290	299	300	0,33%
L'ABERGEME NT-DE- CUISERY	822	376	381	390	389	385	389	394	398	403	408	1,24%
ACROST	716	0	0	0	0	382	384	380	389	393	393	0,00%
ONY	687	348	348	356	356	352	352	359	360	365	367	0,55%
BINHIUO	6675	3933	3970	4013	4018	4005	4014	4045	4071	4126	4181	1,33%
MONTAGINY- PRES- LOUHANS	497	260	259	260	263	265	266	266	267	269	270	0,37%
DRMES	460	304	306	308	304	305	304	308	309	307	398	0,33%
RETY	587	0	0	0	0	349	346	344	345	345	346	0.29%
RANCY	611	335	335	341	340	341	342	341	345	350	350	0,00%
RATTE	374	248	248	245	248	245	247	246	248	249	250	0,40%
ROX	651	412	411	421	428	432	432	432	439	440	440	0,00%
SANT-USUGE	1285	731	743	746	753	741	742	738	741	748	740	-1,07%
BANGNY-BUR- BELLE	408	231	233	232	236	234	239	240	237	243	244	0,41%
MANDRE	1754	854	866	859	862	866	865	874	884	905	900	0,44%
BORNAY	2635	1037	1037	1042	1042	1038	1043	1050	1047	1058	1067	0,85%
PICELLES	643	237	236	239	236	235	238	247	251	260	260	0,00%
TOTAL STE	351/61	12410	TANK .	183591	11(4)	0.451F	XXX	78422	14 507	14.700	14 500	0(32)

Après une forte hausse en 2017 du nombre d'abonnés (+6.3%), liée notamment à l'adhésion de deux nouvelles communes au SIE de la Région Louhannaise en avril 2017, une stabilité est constatée depuis.

La ville de LOUHANS représente à elle seule près de 28% des abonnés du Syndicat.

Le graphique suivant présente la répartition des abonnées communes par communes en 2022 :



Le 10 août 2023 - Page 6/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Lauhannaise – Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

7 Publié le

ID: 071-267101138-20230919-DELIB2023012-DE

2.3 Les ressources en eau utilisées

Le syndicat ne possède qu'un site de captage composé de sept puits: deux sur la commune de l'Abergement de Cuisery (puits n°2 et 6) et cinq sur la commune de Lacrost (puits n°1, 3, 4, 5 et 7). Ces puits prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Saône.

Ouvrage	Débit nominal (m3/h)
Puits n°1 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°2 de l'Abergement de Cuisery Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°3 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°4 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°5 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°6 de l'Abergement de Cuisery Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°7 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	60

Il n'existe à l'heure actuelle pas de système de comptage de l'eau brute, ni global, ni individualisé sur chaque puits, seul le volume produit est comptabilisé en sortie de station.

· Volumes produits :

Le syndicat n'a qu'une ressource propre. L'eau prélevée dans les puits de L'ABERGEMENT DE CUISERY et de LACROST est refoulée jusqu'à la station de la Bonde, sur la commune de L'ABERGEMENT DE CUISERY, où elle subit une désinfection avant distribution.

			Production 2014 (m3)				n 2018 (m3	Production 2019 (m3)	Production 2020 (m3)	Production 2021 (m3)	Production 2022 (mil)	Variation 2021/2022	Otsevalue
Station de la production de la Bonde L'ABERGEMENT DE	3 425 256	2 580 368	2 526 908	2 650 275	2 639 099	2 840 129	2 781 803	2 761 837	2 873 707	2 814 808	3 074 501	9, 23%	station to we come cards
	I 425 256	1580 638	2 526 908		2 639 099	2 840 129	2 781 803	2 761 837	2 873 707	2 814 808	3 074 503	9,23%	

En 2022, le volume moyen journalier produit a été de 8423.29 m³/j 7 711.8 m³/j en 2021). La pointe de production a été atteinte au cours du mois d'août 2022.

Le total des volumes produits en 2022 est ainsi en hausse de 9.23%, (une baisse de 2.05% avait été constatée en 2021, une légère diminution avait été constatée de l'année 2018 à 2019 de 0.7% et 2% et, une augmentation de 7.62% avait également été constatée en 2017 par rapport à 2016 du fait de l'adhésion de deux communes supplémentaires au syndicat en avril 2017).

Volumes importés :

Le 10 goût 2023 - Page 7/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise — Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

ur Recu en préfecture le 21/09/2023 5 LO Publié le

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

En appoint de sa propre production, le syndicat possède deux interconnections de secours avec le SIE de CHALON SUD EST et le SIE de la SEILLETTE.

En 2022, ces interconnexions ont été sollicitées, avec un total de 2 106 m³ importés (2508 m³ en 2021, 1 213 m³ en 2020, 4 635 m³ en 2019, 88m³ en 2018, 104m³ en 2017 et 5m³ en 2016).

Les volumes importés en 2022 proviennent principalement du *Réseau communal le Fay, le Pontant*. Ces importations ont été réalisées ponctuellement sur le mois de mai pour un volume d'importation de 2106 m³

2.4 Volumes mis en distribution et vendus

A noter - Période de relève : 339 jours (353 en 2021)

Les volumes présentés ci-dessus portent sur les années civiles, à l'exception du volume vendu aux abonnés qui est le volume comptabilisé entre deux relèves de compteurs.

La durée moyenne de campagne de relève a été de 339 jours en 2022 (contre 353 en 2021, 366 en 2020 et 2019, 347 en 2018 et 355 jours en 2017).

Si l'on ramène le volume vendu aux abonnés à 365 jours on obtient l'évolution suivante :

Valumes (m³] 339 jaurs (période de relèrre)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2072	Variation 2021/2022
Valume produit (m3)	2 425 256	2 580 638	2 526 908	2 650 275	2 639 099	2 840 129	2 781 803	2761837	2 873 707	2 814 808	3 074 502	9,29%
Volume importé (m3/	0	0	47 429	72	5	104	8	4 635	1 2 1 3	2 508	2 3/06	-16.03%
Volume exporté (mil)	132 587	119 104	158 689	176 294	194 321	151 345	89 266	95 311	45 460	76 179	158 541	100,12%
Volume mis en distribution (m3)	2 292 669	2 461 534	2 415 648	1 474 053	2 444 783	2 688 888	2 692 545	2 671 161	2 829 460	2 741 958	2 918 066	6,42%
Volume vendu aux abonnés consommant muins de 6 000 m3 / an (m3)	1 366 401	1 364 135	1 320 237	1 397 774	1 344 757	1 459 648	1 425 581	1 439 915	1 469 951	1 406 545	1 422 575	1,14%
Volume vendu aux consommateurs de plur de 6 000 m3/ an (m3)	337 529	321 946	367 542	425 548	358 597	408 985	446 489	441 768	481 874	500 235	6438	-9,17%
Volume total vendu eux abonnés (m3)	1 704 339	1 692 889	1 687 779	1 824 422	1 703 354	1 868 633	1 872 070	1861683	1 951 825	1 906 780	1 876 963	-1,56%
Volumes (m²) 365 jaurs	2012	2013	2014	2015	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/202
Volume vendu aux abonnés consommant moles de 6 000 m3 / an im3)	1 355 262	1 353 014	1 253 614	1 360 500	1 355 901	1 500 765	1 499 530	1 435 981	1 465 935	3 454 360	1 591 601	5,82%
Volume vendu aux consommateurs de plus de 6 000 m3/ an (m3)	334 777	319 321	376 8 34	415 271	361 569	420 506	469 650	440 561	480 557	517 240	489 234	-3,41%
Volume total vendu	1 690 445	1 679 088	1 730 448	1775771	1 717 470	1 921 271	1 968 180	1876 542	1 946 492	1 971 600	2 020 919	2,50%

Ainsi sur 365 jours, le volume vendu aux abonnés est en légère hausse entre 2021 et 2022.

Volumes vendus aux abonnés

En 2022, il y a une évolution des volumes vendus aux consommateurs de moins de 6 000 m³/an, avec une hausse de 5,32%, après une légère baisse de 0.79% en 2020/2021, une légère hausse de 2.09% entre 2019/2020 et une baisse de 4.2% en 2018/2019.

Le 10 août 2023 - Page 8/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise — Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023 Publié le

ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Avant 2017, il y avait, d'une année à l'autre, une très grande stabilité des volumes vendus à ces abonnés. La variable d'ajustement reposait donc essentiellement sur les gros consommateurs.

En 2022, les volumes vendus à ces derniers ont fait l'objet d'une baisse sur l'année de (-5,41%) après des hausses notables de (+7,60%) en 2021 et (+9,08) en 2020.

Consommation movenne

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	1897	Variation 2021/2022
Nombre de total de	13 268	13 326	13 423	13 480	14 314	14 347	14 422	14 510	14 709	14 802	0,63%
Volume total vendu aux absorptis (mil) 36h	1 879 088	1 730 448	1 775 771	1 717 470	1 921 271	1 989 180	1 876 542	1 946 492	1 971 500	2 020 919	2,80%
Consummation annuals moyens par clery imprant	126,6	129,9	132,3	127,4	134,2	137,3	130,1	134,1	134,0	136,5	1,86%

La consommation moyenne par abonnement, sur la base de la consommation 365 jours, est de 136.5 m³ par an, soit une hausse de 1.86% en 2022 par rapport à 2021 sollicitant le plus haut niveau atteint en 2017 à 137.3 m3 par an.

Si l'on excepte les consommateurs de plus de 6 000 m3/an, la consommation moyenne par abonnement s'élève alors à 103 m3 par an (sur une durée de relève extrapolée à 365 jours).

On observe la part importante des consommateurs de plus de 6 000 m³ par an : les 15 clients identifiés représentent 24% des consommations

En 2022, c'est toujours l'entreprise LDC Bourgogne qui représente la part la plus importante avec 263 615m3 consommés en 2022. Sa consommation a également augmenté de 7% par rapport à 2021, après une baisse de -3.4% observée sur l'exercice précédent, et représente en 2022 14% du total des volumes vendus aux abonnés ; et 58%% des volumes vendus aux gros consommateurs.

· Détail des exportations d'eau

	Exporté e 2012 (m3)	Exporté en 2013 (m3)	Exporté e 2014 (mil)		en Exporté el (2016 (m3)	Exporté es 2017 (mill)	2018 (m3)	2019 (m3)	Exporté e- 2020 (m3)	n Exporté en 2021 (mil)	Experté en 2022 (m3)	Variation 2021/2022
ACROST	51 319	57 337	45 067	43651	40 913	9 908	0	0	0	D	0	
PRETY	41 161	57 098	70 399	59737	78 279	23 014	0	0	0	0	0	
CC DU CANTON DE CUISEAUX	40 107	4 469	43 153	72507	74 971	118 287	89 064	95 111	45 34 1	75 828	158 463	109%
Autres	0	0	70	399	158	136	202	200	119	351	78	-7E%
Volume total exporté (m3)	132 587	119 104	158 689	176 294	194 321	151 345	89 266	95 311	45 460	76 179	158 541	108%

Pour rappel, il avait été constaté une hausse des exportations d'eau sur deux années consécutives (+11% en 2015, puis +10% en 2016), puis une baisse l'année 2018 de 32% par rapport à 2017, puis une nouvelle hausse l'année 2019 de 7% par rapport à 2018.

Ainsi, après une importante baisse des exportations d'eau en 2020 par rapport à 2019 (-52%), une forte hausse des exportations d'eau avait été constatée de +68% en 2021 par rapport à 2020. En 2022, la hausse du volume importée explose de +108% par rapport à 2021

A noter en avril 2017, l'intégration des communes de LACROST et PRETY à compter d'avril 2017 et par conséquent la fin de la vente d'eau a ses communes.

En 2022, l'export sur la CC DU CANTON DE CUISEAUX a augmenté également de de +109% par rapport à 2021.

Le 10 goût 2023 - Page 9/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Longueur du réseau

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2233	Variation 2021/2022
Linéaire du réseau hors branchements (en km)		628,562	628,147	632,314	630,993	649.242	649,274	648,659	648,847	648,386	648,157	-0,04%

Le linéaire du réseau, qui était en baisse entre 2015 et 2016 (certainement en raison d'un travail de l'exploitant concernant le calcul du linéaire, mais également de l'impact potentiel des travaux de renouvellement et d'extension), progresse à la hausse en 2017 et 2018 avec un linéaire total légèrement en baisse entre 2019 et 2022 (648,157km) (hors branchement).

L'augmentation de 2017 étant liée notamment à l'adhésion des deux nouvelles communes.

Les ouvrages, branchements et équipements

Les principaux ouvrages, branchements et équipements sur le périmètre du SIERL sont les suivants :

Communes	Réservoirs	Branchements	Compteurs de sectorisation
Bantanges		319	1
Branges		1 406	1
Brienne		247	
Bruailles		585	3
Cuisery		1 014	
Huilly sur Seille		212	1
Jouvençon		249	
La Chapelle Naude		303	1
L'abergement de Cuisery	1 (bâche)	410	3
Lacrost	1 (båche intermédiaire de traitement)	396	
Loisy	1	371	2
Louhans	1 (2 cuves)	4 281	3
Montagny-près-Louhans		272	
Ormes		311	
Prety	1 (bâche intermédiaire de traitement)	353	
Rancy		354	1
Ratte		254	2
Sainte Croix		452	1
Saint Usuge		754	1
Savigny sur Seille		245	
Simandre		926	
Sornay	1	1 077	3
Vincelles		260	2
Total	5	15 051	25

(Attention : lié à un abonnement actif, des branchements non liés à un abonnement ne sont pas comptabilisés dans le tableau.)

A noter que SAUR gère 2 abonnements sur la commune de Baudrière.

Le 10 août 2023 - Page 10/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise — Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 071-257101139-20230919-DEL (92023012-DE

Le nombre de branchement plomb n'est plus précisé dans le rapport annuel du délégataire.

A noter un total de 15 036 compteurs.

1 315 compteurs ayant été renouvelés sur l'année 2022 (962 en 2021, 563 en 2020, 666 en 2019, 706 en 2018 et 126 en 2017) soit 8.7% du parc.

Pour rappel, le nombre de compteurs de sectorisation a fortement augmenté dans le cadre du nouveau contrat avec :

- 10 compteurs posés en 2014
- 6 compteurs posés en 2015
- 1 compteur posé en 2016

Pour un total de 25 compteurs à fin 2016.

Un bilan du rendement par secteur devait être produit par la SAUR courant 2022. Il n'est à ce jour pas présenté dans le RAD.

2.5 La consommation

Les tableaux et les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la consommation entre 2013 et 2022.

Communes	2013	2014	201S	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Verlation 2021/2022
Banta nees	33 094	36 070	36 420	27 391	44 718	47 566	34 289	30 112	44 623	44-401	4,0%
Branges	344 328	321 826	340 007	391 846	366 972	370 417	394 842	433 437	372 228	412 627	11%
Brienge	21 696	25 103	24 696	22 866	26 364	29 167	28 430	25 920	31 038	29 295	-4%
Brunilles	67 017	67 Z73	53 236	59 920	56 258	62 622	52 492	67 006	53 438	62 686	17%
Cuts erv	148 178	158 118	159 891	185 800	165 893	141 773	188 951	166 162	186 800	100 900	-6%
Hui Pysur Sellia	35 707	29 112	23 877	29 820	21 182	25 386	24 914	26 990	22 068	27 086	23%
buyencon	23 523	26 551	29 832	34 798	12 809	31 185	30 228	32 277	34 705	29 900	-14%
La Chanelle Naude	30 681	35 330	34 481	35 144	27 978	30 281	31 224	36 078	33 756	29 464	17%
L'aber giment da Culsary	31 902	41 000	47 381	37 497	38 873	36 723	39 042	39 754	40 444	38 917	-1%
LACROST					20 828	30 045	40 866	34 247	37 115	31 411	-15%
Lolsy	33 562	59 676	45 817	41 465	38 804	40 900	41 591	46 106	43 967	41 683	-0%
Louhans	443 342	414 863	603 196	415 182	490 145	495 535	448 422	415 003	470 578	436 662	-7%
Mon tagny-près-Louhans	26 907	22 879	27 719	29 892	29 574	28 284	28 278	34.267	25 190	23 326	12%
Ormes	29 067	30 OE7	29 257	27 509	33 316	31 348	30 905	33 458	27 290	29 947	18%
PRETY					17 439	30 229	27 163	31 685	23 000	36 636	-20%
Rancy	27 326	33 212	34 170	26 MS7	33 885	27 197	32 096	36 566	26 854	34 123	18%
Raite	26 040	20 427	28 894	22 293	24 208	23 407	24 133	22 121	34 760	23 847	-7%
Sainte Crolx	39 414	42 824	41 319	41 136	49 786	42 674	44 160	41 300	41 200	47 441	19%
Saint Usuge	86 402	76 836	98 960	84 642	85 553	92 422	80 086	85 917	86.684	81 944	-14%
Savienysur Selile	22 485	17 896	20 854	29 220	22 368	22 581	21 320	30 112	25 321	19 167	-24%
Smandre	MI 512	102 590	110 750	93 944	113 851	111 901	113 819	135 185	120 282	100 991	-8%
Somey	109 290	102 409	103 763	105 866	114 313	87 257	102 647	106 534	114 119	50 894	-13%
Vincelles	27 416	24 250	28 422	29 196	25 204	24 084	20 760	24 063	19 780	22 104	10%
Total SIERL	1 693 085	1 687 779	1 824 422	1 703 325	1 868 769	1 872 070	1 881 583	1 951 825	1.906 780	1 876 860	JTE.

Et en extrapolant la consommation moyenne sur 365 jours :

Le 10 août 2023 - Page 11/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

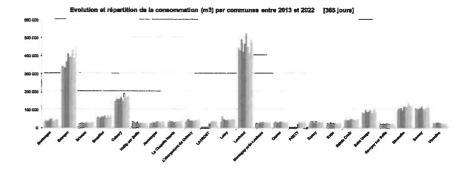
Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le
ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Constitution	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Bantanges	32 824	40 CSB	34 475	37 701	46 978	50 023	34 175	39 005	45 140	47 808	- Parker
Branges	341 519	338 286	390 540	354 844	410 108	369 032	393 804	432 263	364 862	444 186	11,50
Brienne	21 717	26 738	26 179	23 076	27 197	29 626	26 352	25 849	52 094	31 631	1111
Brustles	56 162	58 721	51 815	60 417	57 843	NS 786	62 309	86 508	56 481	67 493	
Cusery	148 970	160 063	156 618	167 190	170 360	149 127	109 432	164 717	172 470	171 188	
Hully our Seille	35.416	29 548	23 240	30 168	21 779	26 713	24 846	26 911	22 818	29 162	
jouvencon	21 350	26 197	28 744	26 004	33 788	32 \$03	30 142	32 189	35 881	82 279	15,00
La Chapelle Neude	30 431	37 479	33 671	36 436	29 766	31 862	31 139	34 980	34 904	42 173	5.11
L'abergement de Cuisery	31 642	42 104	48 098	37 808	37 708	36 626	36 836	39 645	41 840	42 878	
LACROST					21 518	31 064	40 544	34 153	38 377	35 E30	
Loisy	33 288	61 185	44 595	41 812	39 897	42 601	41 477	48 772	45 482	44.772	600
Louitans	439 728	425 261	489 777	419 633	462 825	621 240	447 197	413 009	405 865	470 475	70.00
Montagny-près-Louisans	20 688	23 467	26 980	39 140	30 407	30 808	28 201	34 193	26 046	30 497	11000
Ormes	2H 830	30 848	28 477	27 737	34 254	32 974	30 821	33 367	28 218	82 244	77.1
PRETY					17 930	31 797	27 109	31 894	34 196	28 573	777
Rancy	27.103	34 092	33 258	25 888	34 634	26 601	31 947	36 767	Z9 636	36 740	1
Ratte	26 820	20 943	29 123	22 478	24 880	24 621	34 OE7	22 260	25 501	34 815	-14-
Sainte Croix	28 093	43 BOT	40 217	41 477	50 180	44 200	44 038	41 286	42 563	£1 083	10110
Saint Usuge	64 706	78 580	98 905	85 343	87 963	87 218	80 446	95 605	86 544	89 229	9.11
Savigny sur Sellle	22 902	18 307	20 308	20 366	22 966	23 752	21 262	20 067	28 182	20 869	11 (2.1)
Simandra	Int 725	106 164	107 797	94 723	117 058	117 205	113 508	137 768	124 371	116-427	1.00
Sarnay	100 209	104 996	100 886	108 745	117 533	102 302	102 387	108 237	117 998	106 BMS	100
Vincelles	2F 198	24 863	27 864	29 437	25 914	28 312	20 723	23 897	20 463	34 788	2.7
Total SIENA	1 675 363	1730 440	8 778 771	1 71T 441	1 821 410	1 500 180	1 876 543	1 845 446	1 871 800	2 620 106	2,60%

• Evolution détaillée de la consommation par commune adhérente :



Parmi les communes présentes sur le périmètre du service en 2021 :

- 12 d'entre elles ont un niveau de consommation qui a augmenté en 2022 par rapport à l'année précédente, dont 9 communes avec une hausse supérieure à 14% par rapport à 2021 → Branges (+15.40%), Bruailles (+21.29%), Huilly sur seille (+27.80%), La Chapelle Naude (+21.83%), Montagny-près-Louhans (+17.09%), Ormes (14.27%), Rancy (+14.27%), Ratte (+19.73%) et Vincelles (+20.99%)..12 d'entre elles ont un niveau de consommation qui a diminué en 2021 par rapport à l'année précédente, dont 2 communes avec une baisse de -14% ou plus → Pretty (-16.34%), Savigny sur seille (-21.05%)
 - Evolution globale de la consommation sur le périmètre du service :

En 2021, la consommation totale, sur une base de 365 jours, est de 1 971 600 m³, soit une hausse de 1.29% par rapport à 2020.

Le 10 août 2023 - Page 12/26 -

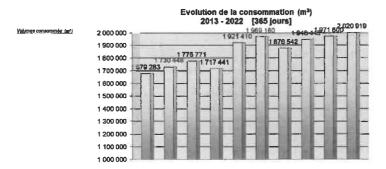
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise — Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE



3 Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- . Une partie fixe ou abonnement
- · Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable,

Suite à la loi sur l'eau de décembre 2006, l'arrêté du 6 août 2007 fixe un pourcentage maximum de la part fixe (abonnement) par rapport au coût du service (montant total de la facture) basé sur une consommation d'eau de 120 m3. Pour les communes rurales (dont la population n'excède pas 2000 habitants), les EPCI et syndicat mixte dont la population cumulée des communes rurales adhérentes dépasse la moitié de la population totale de la collectivité, ce pourcentage est arrêté à 40%.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les tarifs de base du contrat ont été révisés dans le cadre de l'avenant n°2 au contrat de DSP. Cet avenant a apporté les modifications suivantes au contrat de DSP :

- La prise en compte de l'Impact de la réforme Construire Sans Détruire sur les obligations du délégataire et par conséquent ses charges d'exploitation
- Le choix de confier au délégataire le géo référencement des ouvrages aériens et des organes affleurant sur le territoire du Syndicat
- La modification de certains investissements à la charge du délégataire.

La rémunération du délégataire a ainsi été revue en conséquence pour prendre en compte ces modifications.

Les tarifs de base du contrat ont de nouveau été revus dans le cadre de l'avenant n°3 au contrat de DSP. Cet avenant a acté de l'intégration de Lacrost et Préty dans le Syndicat.

Le 10 goût 2023 - Page 13/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023 Publié fe ID: 071-267101139-20230919-DELIB2023012-DE

Les tarifs pour les parts fixe et variable de l'exploitant ont été révisés au 1^{er} janvier 2022, en application de la formule de révision pour le calcul du coefficient de révision (K = 1,11239) (voir tableau ci-dessous).

Les tarifs fixés au 1er janvier 2023 de la part syndicale résultent de la délibération du Comité Syndical du 07 octobre 2021.

Ces tarifs sont les suivants au 1er janvier 2023 :

- Part fixe (abonnement): 70.39 € HT /an
- Part variable (consommation): de 0.7934 à 0.3479 € HT /m³

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est en légère baisse par rapport à 2021 (0,0730 € HT /m³) et la redevance de pollution domestique est, quant à elle, équivalente par rapport à 2021 (0,28 € HT /m³): tarif voté au 1^{er} janvier 2021 (source: https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr 6832/en/redevance-pour-pollution-domestique).

Par conséquent, le tarif en € TTC de l'eau potable au 1° janvier 2023 est de 1,88 € (contre 1.86 € au 1° janvier 2022 et 1.79 € au 1° janvier 2021), pour une facture 120m³.

Tarifs – Evolution du prix de l'eau

Communes historiques

									Variation
	Désignation	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	2021/2022
Part de l'exploitant						- 2	7		
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	17,5000	17,7630	18,0170	18,3960	18,7500	19,4668	20,5200	5,419
	Nº1 (1 à 50 m3)	0,4544	0,4612	0,4678	0,4777	0,4868	0,5055	0,5328	5,419
Part poportionnelle (Euro	N°2 (51 à 250 m3)	0,1828	0,1855	0,1882	0,1922	0,1958	0,2033	0,2143	5,419
HT/m3)	N°3 (251 à 1000 m3)	0,2162	0,2194	0,2226	0,2271	0,2316	0,2405	0,2535	5,419
niiliaj	Nº4 (1001 à 20000 m3	0,1808	0,1835	0,1861	0,1901	0,1937	0,2011	0,2120	5,419
	Nº5 (au-delà de 20000)	0,1688	0,1713	0,1738	0,1774	0,180h	0,1878	0,1979	5,419
Part du syndicat			1				1100		
Pert Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	39,19	39,19	39,97	44,00	44,00	46,20	46,20	0,009
	Nº1 (1 à 50 m3)	0,6734	0,6734	0,6860	0,7556	0,7556	0,7934	0,7934	0,009
Ond annual annual (Com	N°2 (51 à 250 m3)	0,2953	0,2953	0,3012	0,3313	0,3313	0,3479	0,3479	0,019
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	Nº3 (251 à 1000 m3)	0,3983	0,3983	0,4063	0,4469	0,4469	0,4692	0,4892	-0,017
пілію	Nº4 (1001 à 20000 m3	0,2932	0,2932	0,2991	0,3290	0,3290	0,3454	0,3454	-0,019
	Nº 5 au-delà de 20000	0,2516	0.2516	0,2566	0.2823	0.7523	0.2964	0,2964	0.005
Redevances et taxes						at a			
	Radevance pour prélèvement sur la ressource en eau								
	(Euro HT /m3) Redevence de polition domestique	0,0621	0,075	0,075	0,080	0,070	0,075	0,078	-2,675
	(Euro HT/ m3)	0,29			0,27	0,28	0,28	0,28	
	TVA (%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5.5%	5,5%	0,005

Prix révisé = K * prix de base où K est présenté dans le tableau ci-dessous fourni par le délégataire (données 2022, extraite du RAD 2022).

Pour la projection des tarifs 2023, le coefficient K = prix 2023 révisé par le délégataire / prix de base = 1,172571429

Le 10 août 2023 - Page 14/26 -

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise - Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Publié le ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

		A for any other	(frs : E,1)220					
	Valours de base des puen minus cultisés		~		Valeurs acts	all market	01/07/2021	
Indice		Valeur de hans	Date application	Date publication	pohiication	Durés	Raps.	Valeur actualists
1570283	UP ELECTRICITE BASSE TENSION FRIX	120,60000	l					161,1722
	Subschool name ground 1,2700m per 010134749	Q105 647 FB	BN-35/2051	1876/90/81	SULT SANGALIAR SULT SULT SULT SULT SULT SULT SULT SULT		1,21006	126,9000
1570284	IP - ELECTRICITE MOYENNE TENSION, TAKEF	141,20000						228,9205
	Subvitué avec mell" 1,186423 per 010534766	910534766	01/82/2021	30/06/3011	SITA INTERNET HIS		1.586421	14#,3000
TPIDe	CANALISATIONS, BOOUTS, ASST, ADDUCT BAIL AVECTUTABLE	134,00000						141,0ML
	Spinish 1 1701 TP1CA2010	12415018	95/95/0021	23/06/2021	MORE HIM		1,728	112,5564
FSD2	PEDRICID	127,90000	01/04/2023	01/96/3021	PESSIR Q141			[34,40000
ICHTE	COUT HORAINE DU TRAVAZE FRODUCTION ET	107,90000	D1/12/2020	09/04/2021	Shele Mushout			123,60000

								Variation
	Désignation	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	2021/2022
Part de l'exploitant	DY 7/44/M174					- Contract		
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	17,7630	18,0170	18,3960	18,7500	19,4668	20,5200	5,41%
	Nº1 (1 à 50 m3)	0,4813	0,4882	0,4985	0,5080	0,5275	0,5560	5,41%
Part poportionnelle (Euro	Nº2 (51 à 250 m3)	0,2057	0,2087	0,2131	0,2171	0,2255	0,2377	5,41%
HT/m3)	Nº3 (251 à 1000 m3)	0,2396	0,2431	0,2482	0,2529	0,2626	0,2768	5,41%
Hilling	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,2037	0,2066	0,2110	0,2150	0,2233	0,2353	5,41%
	N°5 au-delà de 20000 m3	0,1915	0,1943	0.1984	0,2021	0,2099	0.2213	5,41%
Part du syndicat								
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	39,19	39,97	44,00	44,00		46,20	0,00%
	N°1 (1 à 50 m3)	0,6734 €	0,6889	0,7558	0,7556	0,7934	0,7934	0,00%
Part proportionnelle (Euro	N°2 (51 à 250 m3)	0,7953 €	0,8112	0,8900	0,3900	0,9345	0,9345	0,00%
нт/m3)	N°3 (251 à 1000 m3)	0,8983 €	0,9163	1,0100	1,0100	1,0605	1,0605	0,00%
пина	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,7932 €	0,5091	0,8900	0,8900	0,9345	0,9345	0,00%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,7516 €	0.7650	0,8400	0,8400	0,8820	0,8820	0,00%
Redevances et taxes			0					
	Redevance pour prélèvement				1			
·	sur la reseource en eau (Euro							
			0.075	0.00	0,07	0,075	0.073	2.078/
	HT/m3)	0,075	0,075	0,08	0,07	0,075	0,013	-2,67%
	Redevence de poliution			1				
	domestique (Eura HT7 m3)	0,29	0,29	0,27	0,28	0,28	0,28	0.00%
	TVA (%)	5,5%	5.5%	5.5%	5,5%	5.5%	5.5%	0,00%
								,

Prety			V 100		-17	100		Variation
	Désignation	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	91/91/2021	01/01/2022	01/01/2023	2021/2022
Part de l'exploitant					- 0			
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	17,7630	16,0170	18,3960	18,7500	19,4668	20,5200	5,41%
	N°1 (1 à 50 m3)	0,4813	0,4882	0,4985	0,5080	0,5275	0,5560	5,41%
Part poportionnelle (Euro	N°2 (51 à 250 m3)	0,2057	0,2087	0,2131	0,2171	0,2255	0,2377	5,41%
HT/m3)	Nº3 (251 à 1000 m3)	0,2396	0,2431	6,2482	0,2529	0,2626	0,2768	5,41%
пілію	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,2037	0,2068	0,2110			0,2353	5,41%
	Nº5 (au-detà de 20000 m3)	0.1915	D.1943	0.1984	0.2021	0,2099	0.2213	5,41%
Part du syndicat							1	
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	39,19	39,97	44,00	44,00			0,00%
	N°1 (1 à 50 m3)	0,92 €	0,94	1,04	1,04		1,09	0,00%
Part proportionnelle (Euro	№2 (51 à 260 m3)	0,97 €	0,98	1,08	1,08	1,13	1,13	0,00%
HT/m3)	N°3 (251 à 1000 m3)	1,07 €	1,09	1,20	1,20	1,26	1,28	0,00%
піль)	N°4 (1001 à 20000 m3)	9,96 €	0,96	1,08	1,08	1,13	1,13	0,00%
	N°5 lau-detà de 20000 m3	0.92 €	0,94	1,03	1,03	1.08	1.68	0.00%
Redevances et taxes			Y					
	Redevence pour prélèvement							
	sur la ressource en eau (Euro					1		
	HT/m3)	0.075	0,075	0,08	0.07	0.075	0,073	-2,67%
	Redevence de poliution	,,,,,	-,					
	domestique (Euro HT/ m3)	0,29	0,29	0,27	0,26	0,28	0,28	0,00%
	TVA (%)	5,5%	5,5%	5,5%	5.5%	6,5%	5,5%	0,00%

Formule de révision des prix pour les communes Lacrost et Préty :

- Page 15/26 -Le 10 août 2023

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise - Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023 ID: 071-257101139-20230918-DELIB2023012-DE

La formule de révision des prix est identique à celle des communes historiques. L'écart constaté sur la part variable de la part de l'exploitant vient du fait que les prix de base ont été modifiés par l'avenant 3, pour la commune de Lacrost-Prety:

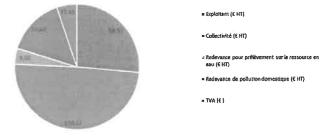
Avenant 3 Lacrost-Pro	ety
N°1 (1 à 50 m3)	0,4742
N°2 (51 à 250 m3)	0,2027
N°3 (251 à 1000 m3)	0,2361
N°4 (1001 à 20000 m3)	0,2007
N°5 (au-delà de 20000 m3)	0.1887

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³:

Communes historiques

			Composantes o	de la facture d'u	n usager de 120 m	3		
	1er jan 2017	1er jan 2018	1er jan 2019	1er Jan 2020	1er jan 2021	1er Jan 2022	1er jany 2023	Variation
Exploitant (€ HT)	53,02	53,81					62,17	
Collectivité (€ HT)	93,53	93,53	95,40	104,97	104,97	110,22	110,22	0,00%
Redevence pour								1
prélèvement sur la								
ressource en eau (€	1							
HT)	7,46	9,00	9,00	9,60	8,40	9,00	8,76	-2,67%
Redevence de								
pollution domestique						II		
(€ HT)	34,80							
TVA (€)	10,38			11,15				
Total (€ TTC)	199,18							
Prix du m3 TTC	1,6599 €	1,6805 €	1,5826 €	1,7821 €	1,7915 €	1,8620 €	1,8880 €	1,39%
Part abonnement /			5555	5.00	- access			
prix du service	38,68%	38,65%	38,65%	38,83%	38,79%	38,81%	38 70%	-0.28%

Répartition au 1er janvier 2022



Lacrost

- Page 16/26 -Le 10 août 2023

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

préfecture le 21/09/2023 5 LO

ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Lacrost

	Comp	osantes de la	facture d'un u	sager de 120 r	n3		
	1er jan 2018	1er jan 2019	1er an 2020	1er jan 2021	1er jan 2022	1er jan 2023	Variation
Exploitant (€ HT)	56,23	57,04	58,24	59,35	61,63	64,96	5,41%
Collectivité (€ HT)	128,53	131,10	144,08	144,08	151,28	151,29	0,00%
Redevance pour prélèvement							
sur la ressource en eau (€ HT)	9,00	9,00	9,60	8,40	9,00	8,76	-2,67%
Redevance de pollution							
domestique (€ HT)	34,80	34,80	32,40	33,60	33,60	33,60	0,00%
TVA (€)	12,57	12,76	13,44	13,50	14,05	14,22	1,21%
Total (€ TTC)	241,13	244,69	257,75	258,93	269,56	272,83	1,21%
Prix du m3 TTC	2,0094 €	2,0391 €	2,1479 €	2,1577 €	2,2464 €	2,2736 €	1,21%
Part abonnement / prix du service	30.82%	30,82%	30,84%	30.85%	30,84%	30,85%	0,04%

Prety

	Com	posantes de la	facture d'un u	sager de 120 r	n3		
	1er jan 2018	1er jan 2019	1er jan 2020	1er lan 2021	1er jan 2022		Variation
Exploitant (€ HT)	56,23	57,04	58,24	59,35	61,63	64,96	5,41%
Collectivité (€ HT)	152,93	155,99	171,60	171,60	180,18	180,18	0,00%
Redevance pour prélèvement							
sur la ressource en eau (€ HT)	9,00	9,00	9,60	8,40	9,00	8,76	-2,67%
Redevence de pollution							
domestique (€ HT)	34,80	34,80	32,40	33,60	33,60	33,60	0,00%
TVA (€)	13,91	14,13	14,95	15,01	15,64	15,81	1,09%
Total (€ TTC)	266,88	270,95	286,79	287,96	300,05	303,31	1,09%
Prix du m3 TTC	2,2240 €	2,2579 €	2,3899 €	2,3997 €	2,5004 €	2.5276 €	1,09%
Part abonnement / prix du							
service	27.23%	27.22%	27,15%	27,17%	27,16%	27,22%	0,22%

A noter enfin que les tarifs de la part syndicale ne sont pas similaires pour les communes de LACROST et PRETY, du fait de la nécessité de mettre en place une tarification particulière sur ces communes pour rembourser les « dettes » contractées auprès du Sydro71.

3.2 Recettes et résultats d'exploitation

3.2.1 Recettes de vente d'eau du syndicat

Syndicat											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variatio
Récettas de vente d'usu	1 252 477 €	1 204 650 €	1 219 096 €	1 255 807 €	1 233 702 €	1 311 445 €	1 278 609 €	1 419 832 €	1 548 856 €	1 513 514 €	-2,28%

3.2.2 Recettes et résultats de l'exploitant

Le 10 août 2023 - Page 17/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise — Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

3.3 Performance du service

Exploitant											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'esc											-
	686 400 €	714 700 €	708 400 €	748 100 €	782 700 €	792 210 €	804 700 €	826 100 €	#38 500 €	901 900 €	7,55%
OTTATION TO STATE OF THE PARTY								-			
Recettes Hées aux travaux exclusio	147 700 €	101 100 €	92 908 €	122 800 €	138 200 €	159 700 €	119 200 €	145 900 €	224 500 €	164 700 €	-26,64%
Produits accessoires	58 500 €	63 800 €	61 700 €	50 600 €	55 300 €	55 700 €	54 900 €	52 700 €	59 800 €	64 100 €	7, 19%
											-,,,,
Total des recettes	892 600 €	879 600 €	863 000 €	921 500 €	976 200 €	1 007 630 €	978 800 €	1 024 700 €	1 122 800 €	1 130 700 €	0,70%

- 1		1 Cry Crist Cognitions in										
quality do Fass	P101.1	Taux de contermeté des selévens ens sur les esser de trades des selés au trise du sertides sectoire par caparet tous fireites de qualité pour ca qui mortes à la grandate de face de comment de la face d	1004	\$600\$	100%	100%	100%	100%	100%	500M	100%	100%
ě	P100,1	prélévements sur les saux dutti buées résérés au titre du	95,50%	94,44%	303,00%	96,70%	98,30%	98,23%	E1.70%	80,70%	\$1.20%	87,80%
	91gy.2	Taux mayon de renouvellement des misseum d'ann problème (%)	0,61	C'er	Q/S	Q SM	ďzs	0,6	0,66	0.57	0,54	0.53
	P106.3	indice linéaire des volumes non	3.13	3,14	2,9	4,31	2,85	2,21	3,36	36	7.9	3,91
1	P106.3	Indica Rivalus de perses en réseau	2,62	2,54	2,4	2,8	1,35	2,71	2,0	3,01	472	753
Pet de	PIDA.3	Rendersent du réséau de clistribution	76,3094	74,75%	78,52%	75,88%	79,70%	77,51%	76,19%	74,98%	77,02%	75,15%
durable de perrimento	P108 2	Indica de constilerance et de getilon parfirmentale alex réseaux d'auto potable	115	115	115	115	115	114	115	120	120	1,20
1	P1DIL3	findice d'avancement de la protection de la ressource										
P	0101.0	Estimation du nombre d'habitants de servis	24 185	24 150	24 19D	24125	30518	30770	30 770	30 770	33 064	33.064
		Calicten on d'un système de rei morisation des réctametions écrités pauses	ou	ou	DUI	QUI	ou	DUI	cus	ou	ou	our
a l		Existence d'une mesure de	ow	our	ou	OW	OM	DUA	Ota	ou	ou	OU.
Satisfaction des um	P135 1	Taum de réclamation du service de					1,42	1,54	1,06	1,66	3.3%	6.01
	F154 0	face d'immerés					1,65	1,57	1,17	1,74	1,57	1.76
1		Entres non-d'une Commission	ou	ou	Oth	OU	ou	ou	DUI	ou.	DU	OUI
Section	P309.0	Maritim I des alendons de créances des verpaments à un fonds de cellitarité	4424€	3.064 €	152/€	нс	1272€	879 C	MAR.C	425 €	4724	905 E
8		City emiss ISO 9001	ou	OU	Oliti	ou	ou	ou	OUI	OUI	DU	OUP
		Olem Intion (SO 1400)	OU	OU	ONI	ou	OM	DUL	ou	OUI	DUI	QUI
\$		Einif son du service à un laborateure accritifeil	ou	ou	OUI	DU	ou	ou	OLA	our	DUI	oui
¥	0187.0	Prix de l'assu au rui TTC pour 120 mil	1,624	1,65 €	1,66 €	1,661	1,684	T-60.C	1,76 C	2,79 €	1,044	1,89 €

En référence au tableau ci-dessus, 3 éléments peuvent retenir notre attention :

- 1) Une dégradation de l'état du patrimoine réseaux avec une augmentation, en 2022, de la valeur des indices linéaires des volumes non comptés et des pertes en réseau (+20% par rapport à la moyenne des 5 années précédentes) qui peut s'expliquer par :
 - → Un vieillissement du réseau
 - o Une moindre action de recherche de fuite par le délégataire
- 2) Une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau depuis 2019, qui se traduit par une chute de 15 points de 2018 à 2019 du taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (contrôle de qualité). Le niveau de conformité des analyses se stabilise après 2019 ce qui laisse présager un phénomène structurel sous-jacent : le tableau suivant décompose les analyses d'eau après traitement :

Contrôle sanitaire		Analyse de l'eau distribuée chez les clients après passage dans le réseau de	
	en sortie de traitement	distribution	

Le 10 août 2023 - Page 18/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur de l'eau patable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 071-257101139-20230819-DELIB2023012-DE

Nombre d'analyses	12	56	68
Taux de non- conformité	75%	96%	83,8%

D'une part, ces non-conformités apparaissent essentiellement sur les analyses effectuées au point de mise en distribution. L'origine de ces non-conformités est due au Métolachlore ESA d'origine agricole.

En 2018, seulement une analyse ponctuelle était non-conforme sur les 9 analyses réalisées (0.26µg/l le 03/10/2018).

En 2022, cette pollution semble désormais diffuse et persistante car les 9 analyses nonconformes sont cette fois-ci repérées sur la même station, toute l'année (de janvier à septembre). Ce point est toutefois connu du syndicat qui a lancé des études sur le sujet pour la mise en place d'une filière de traitement complémentaire (voir ci-dessous).

D'autre part, 2 autres analyses non-conformes ont été repérées sur les eaux distribuées et montrent des dépassements de qualité du paramètre Chlorure de Vinyle. L'origine de cette pollution est due à la migration, dans des conditions particulières de température et de temps séjour, du CVM résiduel présent dans les canalisations d'eau potable en PVC posées avant 1980. Le délégataire a localisé l'origine de ces non-conformités qui seraient attribuables à un tronçon de 555 ml de PVC. Ces tronçons sont inscrits au programme de renouvellement du Syndicat en 2023.

3) Une augmentation significative du taux de réclamation du service de l'eau potable pour 1000 abonnés, en 2022 depuis les 4 dernières années passant de 1.06% en 2019 à 6.01 en 2022.

3.4 Qualité de l'eau

L'eau prélevée aux puits de l'ABERGEMENT de CUISERY et de LACROST est simplement désinfectée au bioxyde de chlore à la station de la Bonde avant mise en distribution. L'eau mise en distribution a les caractéristiques d'une eau dure, fortement minéralisée, limpide et présentant une pollution modérée en nitrates. L'eau est ensuite désinfectée en cours de distribution par des chlorations relais.

Le SIE de la région louhannaise dispose ainsi de trois chlorations relais au château d'eau de SORNAY et sur deux autres points du réseau à VINCELLES et CHATEAURENAUD.

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire de l'eau point de mise en distribution en 2022 (ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisès	Nombre de prélèvements non- canformes	% de conformité	Parametres non- conformes
Conformité bactériologique	12	0	100%	Néant
Conformité physico- chimique	12	9	25%	Métolachlore ESA sortie station de traitement de la

Le 10 août 2023 - Page 19/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise - Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Bonde

L'Agence Régionale de Santé a détecté le 29 août 2018 la présence à une concentration de 0,301 µg/L de ESA métolachlor, produit métabolite du métolachlor ou du S-métolachlor. Le sulvi renforcé qui en a découlé a montré la persistance de la présence de cette molécule à des concentrations entre 0,13 et 0,25 µg/L au Point de Mise En Distribution en 202.

Des prélèvements réalisés sur les deux arrivées d'eau brute à la station ont montré une « contamination » similaire.

Dans son rapport du 30 janvier 2019, l'ANSES a qualifié l'ESA métolachlor comme pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine. Aussi, la Limite de Qualité de 0,1 µg/L s'applique pour cette molécule.

En septembre 2022, l'ANSES a rendu un nouvel avis¹ basé sur une réactualisation des études de toxicité et classe ce métabolite comme non pertinent pour les eaux de consommation.

En outre, le Syndicat a obtenu, antérieurement à cet avis, en juin 2022, une dérogation à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixée pour le paramètre « pesticide ESA-Métolachlore ». L'arrêté autorisant cette dérogation est ainsi abrogé.

En 2021, une étude amélioration de l'usine de traitement de l'eau de la Bonde a été réalisé pour le traitement de l'Esa-métolachlore.

Résultats de l'auto-surveillance du délégataire de l'eau point de mise en distribution en 2022 :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non- conformes	% de conformité	Paramètres non- conformes
Conformité bactériologique	2	0	100%	Néant
Conformité physico- chimique	13	3	76%	Métalochlore ESA sortie station de traitement de la Bonde

Résultats des analyses sur l'eau distribuée en 2022 ;

	Nombre d'échantillons analyses (ARS)	Nombre d'echantillons conformes (ARS)	%, Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (SAUR)
Bactériologique	53	53	100%	15	15	100

¹ Source : l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'allmentation, de l'environnement et du travail relatif au réexamen du classement de la pertinence pour le métabolite ESA (CGA 354743) du S-métolachlore dans les eaux destinées à la consommation Humaine, le 30 septembre 2022

Le 10 août 2023 - Page 20/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise — Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023 Publié le

ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Physico-chim	kque 56	54	96%	20	18	90
Nombre tota d'échantillo		54	96%	20	18	90

La présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) au robinet du consommateur a pour principale origine la migration dans l'eau potable du CVM résiduel présent dans les canalisations d'eau potable en PVC posées avant 1980. Elle dépend de la température de l'eau et du temps de séjour dans les conduites. Après 1980, les procédés de fabrication ont changé ce qui a mis un terme au problème de relargage des nouvelles canalisations.

Pour la commune de Saint Usuge, un tronçon de 555 ml de PVC de 160 mm de diamètre est identifié comme origine probable de non-conformités constatées. Une dernière campagne de mesures pour valider définitivement l'origine des non-conformités a été réalisée en 2022.

Pour la commune de Sainte Croix, le tronçon générateur de CVM est identifié chemin des Craffes (PVC de 160 mm de diamètre et de longueur 200 ml).

Synthèse des analyses effectuées pour l'année 2022 :

	Type d'analyses	Eau brute	Eau traitée	Eau distribuée
	Bactériologique	2	12	53
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	27	12	56
	Non-conformité		9	2
	Bactériologique	0	2	15
Autocontrôle	Physico-chimique	27	13	20
	Non-conformité	*	3	2

3.5 Performance du réseau

<u>Rendement du réseau de distribution</u> = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendeme nt du réseau de distributi on (%)	78,66 %	76,1 %	76,8 %	78,9 %	75,9 %	79,7 %	77.5 %	76.15 %	74.96 %	77,02 %	75.14 %

Le rendement du réseau, qui était en baisse de trois points entre 2015 et 2016, avait progressé de près de 4 points en 2017 et atteint ainsi son niveau le plus élevé. Après une baisse successive de 5 points entre 2018 et 2020, une hausse de 3 points est constatée en 2021. Il perd 3 points en 2022.

Il s'agit d'un niveau acceptable en comparaison avec les territoires ruraux au niveau national. Il convient cependant de rester vigilant, le rendement retombe à ses niveaux de 2020 malgré les

Le 10 ap0t 2023 - Page 21/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise — Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

importantes actions de recherche de fuites menées en 2020 qui avait permis une amélioration du rendement en 2021.

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable prévoit à l'article 2 les dispositions suivantes :

« Art. D. 213-48-14-1. - La majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est appliquée si le plan d'actions mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales n'est pas établi dans les délais prescrits au V de l'article L. 213-10-9 lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres.»

En conséquence, avec un indice linéaire de consommation de 9.89 sur le syndicat, pour respecter le décret, le rendement du réseau doit être égal à 65 + (9.89/5) = 66.978 %.

Le rendement du réseau sur le syndicat est ainsi supérieur de moins de 10 points aux obligations réglementaires.

Dans le cadre de la recherche de fuites, le délégataire a réalisé l'inspection de 5905 ml de conduites en 2022 soit 0.91% du linaire Ce chiffre est en forte baisse par rapport à 2021 (21 012 ml de conduites) contre 72 216 ml en 2020 contre 22 681ml en 2019, 2 657ml en 2018, 13 731 ml en 2017 et 9 156 ml en 2016). Il est nécessaire que le délégataire maintienne son effort de recherche de fuite pour atteindre ses engagements contractuels.

A noter que pour ce calcul du rendement, le délégataire indique un volume de service de 150 737 m³, en constante augmentation. Il justifie cette augmentation par l'indexation fixe de ce volume sur les volume mis en distribution sur la base d'un coefficient de 5%. Cela tend à améliorer le taux de rendement.

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux et linéaire de canalisation renouvelée

Rappel : le taux moyen de renouvellement (P107.2) correspond à la moyenne sur les 5 dernières années du linéaire de canalisations renouvelées divisé par le linéaire de réseau de l'année n.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	3,530	4,525	3,480	4,775	4,256	3,500	3,493	5,266	2,115	2.988	3.260

Les travaux prévus pour 2023 sont les suivants:

Travaux de renouvellement prévus pour 2023

Le 10 août 2023 - Page 22/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

	A POST	Condu	te à renouveler	
Commune	Adresse	Type conduite	DN (mm)	Longueur (mi)
LOUHANS	Rue du Jura T4 (RD678)	Fonte	Ø200/250	80 et 200 ml
BRANGES	Rues des Marosses	Fonte	Ø250	400
PRETY	Rue de la Ruette borgne	PVC	Ø63	290
	Travaux d'ext	ension prévus pour 2023		
	Warner of the second se	Conc	duite à poser	
Commune	Adresse	Type conduite	DN (mm)	Longueur (mt)
CUISERY	Chemoin du port Extension	PVC	Ø110 et Ø90	110 ml et 140 ml
SIMANDRE	Route de la Mare	PVC	Ø140	435
SIMANDRE	Route des Crozes	PVC	Ø140	90

3.7 Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale

	Barème	Valeur 2022
Partie A : Plan des	rėseau (15 points)	
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Total Partie A	15	15
Partie B : inventaire des réseaux (30 points qui ne : obtenue poi	ont comptabilisés que er la partie A)	si la totalité des points a ét
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Partie B	30	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et comptabilisés que si 40 points au moir		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10

Le 10 août 2023 - Page 23/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise — Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023 Publié le ID : 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total Partie C	75	75
Total	120	120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale sur le périmètre du service est de 120/120 ce qui est très satisfaisant.

4 Financement des investissements du service

4.1 Travaux engagés au cours de l'exercice 2022

Le Syndicat a engagé les travaux suivants dans le cadre du programme 2022 de renouvellement des canalisations :

- Travaux de renouvellement et d'extensions pour l'exercice 2022 :
 - o Renouvellement avec étude 976 655 €
 - Extension sans étude 78 059.21€
- Travaux divers: 3 788.06€
- Soit un total de 1 058 502.27€

La synthèse des interventions du délégataire en termes d'entretien et de maintenance des équipements sur les stations et ouvrages est la suivante :

Contrôles réglementaires	12 6	9	5 7	8 20	5 7	26	49
Nombre d'interventions de maintenance	2016	2017	2018	2019	2020	2021	201

A noter que tous les réservoirs n'ont fait pas l'objet du nettoyage règlementaire annuel obligatoire pour l'année 2022 (seulement 2 nettoyages pour 5 réservoirs).

La SAUR indique que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. La SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer leurs procédures d'intervention en hauteur et définir les

Le 10 août 2023 - Page 24/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyá en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

préconisations de sécurisation des réservoirs. Par conséquent, les travaux de sécurisation des ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sont prévus 2023.

Pour les opérations d'entretien de niveau 2 le tableau de synthèse sest le suivant :

Type d'opérations d'entretien de niveau	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Curatif	12	9	1	8	5	37	49
Préventif	-	-	4	_	-		31

4.2 Situation vis-à-vis des branchements en plomb

Le décret 2006-1220 du 20 décembre 2001 fixe la concentration maximale en plomb des eaux distribuées à 10µg/l au lieu de 25 actuellement. Le respect de cette concentration imposait techniquement la suppression des branchements publics en plomb d'ici fin 2013.

Les investissements nécessaires au remplacement des branchements en plomb ont ainsi été majoritairement mis en œuvre entre 2004 et 2009. Aucune information n'est indiquée dans le Rapport annuel du délégataire 2021.

La réglementation n'impose pas formellement la suppression de tous les branchements en plomb mais bien de ne pas dépasser le seuil de $10~\mu g/l$. Ces branchements étant difficilement accessibles, et à partir du moment où le taux de $10~\mu g/l$ n'est pas dépassé, leur remplacement n'est pas indispensable.

4.3 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

(En euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	828 867,87 €	663 103.67 €	517 315.95€	502 166.92 €	375 323.99€	231 841.47 €
Remboursements au cours de l'exercice	183 455,42 €	165 764.20 €	145 787.72 €	145 787.72 €	145 787.72 €	143 682.52 €
Dont en intérêts	39 471,05 €	34 228.14 €	116 587.37 €	24 184.85 €	18 944.79 €	13 469.79 €
Dont en capital	143 984,37 €	131 536.06 €	29 200.35 €	121 602.87 €	126 842.93 €	130 212.73 €

4.4 Amortissements réalisés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	385 125,75 €	407 713.81 €	426 393 €	407 563.72 €	447 252.03 € (travaux) 49 281.47 € (subventions)	(travaux) 55 470.04 €

Le 10 goût 2023 - Page 25/26 -

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise – Rapport annuel 2022 sur de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture la 21/09/2023

Publié le

ID : 071-257101139-20230919-DELIB2023012-DE

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Le SIE de la Région Louhannaise a réalisé son schéma directeur. Il a notamment été abordé la problématique de la qualité du service et des performances environnementales du service. Un programme de travaux nécessaires a notamment été établi.

A ce titre, une étude a été réalisée par un hydrogéologue en 2013.

4.6 Schéma directeur et programme pluriannuel de travaux

L'assemblée générale du SIE de la région louhannaise a adopté son schéma directeur le 10 février 2010, de même que le programme pluriannuel de travaux associé. Ce programme fait état de l'ensemble des travaux à réaliser.

A noter enfin que dans le cadre du contrat de DSP, il a été confié au délégataire une mission de géoréférencement des affleurants sur le territoire du Syndicat.

A début juin 2022, le délégataire a réalisé dans le cadre du contrat la levée sur le terrain 21 222 points (au 30 avril 2022) sur les 24 285 points prévus au contrat dans le cadre de l'avenant, soit 87.3 % d'avancement.

Au 1er juin 2023, le délégataire confirme avoir finalisé à 100 % de toute l'opération de géoréférencement.

Un appel d'offre a été lancé en 2023 par le Syndicat pour recruter un bureau d'études afin d'établir un nouveau schéma directeur.

Le 10 août 2023 - Page 26/26 -

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

SEANCE du 15 NOVEMBRE 2023 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de conseillers

en exercice:

48

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de novembre le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' s'est réuni à la Salle multi-activités à Juif sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents:

Présents à la séance :

38 + 3 pouvoirs

Date de la convocation 08 novembre 2023

M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Gilles MAITRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Frédéric BOUCHET, Mme Anne VARLOT, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés:

Mme Françoise JAILLET, pouvoir donné à M. Gilles MAITRE, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, pouvoir donné à M. Jean-Louis DESBORDES, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, pouvoir donné à M. Patrick LECUELLE, M. Philippe CAUZARD, Mme Paule MATHY, M. Yann DHEYRIAT, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, Mme Aurore MARECHAL DE JESUS,

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

5.7 INTERCOMMUNALITE

CC2023-113 Présentation du rapport d'activité 2022 du CODEV

Vu l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2017-166 en date du 15 novembre 2017 décidant de la création d'un conseil de développement commun aux communautés de communes Bresse Louhannaise Intercom', Bresse Revermont 71, du Canton de Pierre de Bresse et Terres de Bresse en faisant appel à celui de la Bresse bourguignonne dans le cadre de sa nouvelle composition présentée dans l'article 7 de ses statuts associatifs modifiés lors de son assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2017,

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

Vu la délibération 2020-153 en date du 14 octobre 2020 décidant de maintenir le conseil de développement commun aux communautés de communes Bresse Louhannaise Intercom', Bresse Revermont 71, Bresse Nord Intercom' et Terres de Bresse et de le consulter dans les cas et les conditions prévus par le code général des collectivités territoriales,

Le conseil de développement établit un rapport d'activités qui est examiné et débattu par l'organe délibérant des collectivités dont il dépend.

Le Conseil Communautaire ouï L'exposé de Monsieur le Président Après en avoir délibéré

PREND acte du rapport d'activité 2022 du conseil de développement.

Secrétaire de séance : Mickael CHEVREY

Date: 17 novembre 20

DECISION: DONT ACTE

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communes

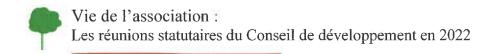
Bresse Louhannaise Intercom

Date: 17 novembre 2023



Pays de la Bresse bourguignonne





Instance	Date	Principaux sujets à l'ordre du jour
Conseil d'administration	7 juillet	Projet de compte rendu AG 21 octobre 2021 Projet de rapport d'activité 2021 Propositions de Bresse Nord Intercom' et Terres de Bresse pour les représentants CODEV Préparation prochaine AG annuelle Etat d'avancement de la candidature LEADER 2023- 2027 Questions diverses
Conseil d'administration	22 septembre	Accueil des nouveaux entrants au Conseil d'Administration Rappel des compétences du Conseil de développement, de son fonctionnement. Préparation de la prochaine AG annuelle du 20 octobre 2022 Questions diverses
A.G. ordinaire	20 octobre	Rapport moral et d'activité 2021 Places vacantes avec les réponses de Terres de Bresse et Bresse Nord Intercom' Suivi du CRTE signé entre le Pays, l'Etat et le Conseil Départemental Informations sur la candidature LEADER 2023-2027 Point de situation sur l'élaboration du contrat TEA financé par le Conseil Régional et le FEDER rural Questions diverses

Au 31 décembre 2022, les membres du Conseil d'Administration élus le 21 octobre 2021 pour la période 2021-2023 sont :

- > Denis JUHE, Président, représentant auprès de Bresse Louhannaise Intercom'
- > Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Secrétaire
- > Jean-Claude BUGAUD, Représentant auprès de Bresse Revermont 71
- > Nadine DIOT. Contrat Local de Santé
- > Fabrice TERRIER, Milieux associatifs
- > Claude GIROD, Projet Alimentaire Territorial
- > Marie DEJEAN (représentante auprès de Terres de Bresse)
- > POSTE VACANT (représentant-e- auprès de Bresse Nord Intercom' suite renoncement Anne FUMAZ)
- > POSTE VACANT (suite départ Alain CORDIER Milieux culturels)
- > POSTE VACANT

Pour les postes vacants, il n'y a pas eu de candidats lors de l'assemblée générale annuelle du 20 octobre 2022.

Suite au Conseil d'Administration du 7 décembre 2018, les membres du Bureau sont :

- > Denis JUHE Président
- > Vice-Président (POSTE VACANT)
- > Emmanuel GARCIA-PIQUERAS Secrétaire
- > Trésorier (POSTE VACANT)

Cette liste de dirigeants a été enregistrée par la Sous-Préfecture de LOUHANS avec un récépissé daté du 14 décembre 2018 (désignations renouvelées depuis).



Présentation du nouveau service départemental ASSO 71 le 6 décembre 2022 à LOUHANS

Tous les membres du Conseil de développement ont été invités à cette réunion organisée par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire ainsi que toutes les associations présentes sur le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne.

ASSO 71 est un service départemental gratuit à l'écoute des associations pour répondre aux inquiétudes des bénévoles, soutenir les dirigeants dans leurs recherches, guider et orienter les porteurs de projets associatifs. Ce nouveau service, en place depuis le 1er septembre 2022, a été créé par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

ASSO 71 propose d'accompagner les associations là où elles en ont véritablement besoin et se positionne ainsi dans un rôle de coordination, d'impulsion et de conseil, en complémentarité des autres acteurs institutionnels de la société civile. Ses missions sont variées comme la recherche de subventions, l'aide au montage des dossiers, la transmission d'informations juridiques etc., et ce dans n'importe quel domaine, tel que le sport, la jeunesse, la culture, le patrimoine, l'insertion ou le développement durable.

Les questions qui reviennent souvent sont celles concernant les mentions obligatoires à la rédaction des statuts, les aides pour le financement d'un projet, la prise de décision, la création d'une association, etc.

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire finance les associations notamment avec le FDAVAL https://www.saoneetloire71.fr/que-peut-on-faire-pour-vous/vous-etes-une-association/aide-a-la-vie-associative cumulable avec le FDVA de l'Etat https://www.saone-et-loire.gouv.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-r2749.html

Plus d'informations sur https://www.saoneetloire71.fr/le-departement-agit-pour-vous/asso71

Contact: 03 85 37 67 37 ou asso71@saoneetloire71.fr



La mobilisation par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

Invitation du Président du Conseil de développement aux réunions statutaires (comité syndical) qui ont eu lieu

- Le 31 janvier 2022 (dont la préparation de la candidature LEADER 2023-2027, la poursuite de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial, la poursuite des études d'opportunité et de faisabilité d'un PNR et la présentation du plan d'action 2022 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne);
- Le 25 avril 2022 (dont la présentation du rapport d'activité 2021 avec les interventions du groupe La Poste et du SYDESL pour la mobilisation des Certificats d'Economies d'Energie, l'élection de nouveaux membres socioprofessionnels au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, la confirmation du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en tant que Groupe d'Action Locale du futur LEADER 2023-2027 et la création d'un groupe de travail pour préparer le bilan du SCoT);
- Le 11 juillet 2022 (dont la validation de la stratégie LEADER proposée dans la réponse à l'appel à candidatures 2023-2027, le bilan du contrat « Cap Territoire » 2018-2021 pour la préparation du futur contrat « Territoires en action » 2022-2028 et l'évolution du statut de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne);

Pays de la Bresse bourguignonne — Conseil de développement VALIDE Assemblée Générale Annuelle 12 octobre 2023

- Le 26 septembre 2022 (dont l'engagement dans l'élaboration d'un futur contrat TEA 2022-2028 avec le Conseil Régional, l'autorisation pour candidater à l'AMI du FEDER 2021-2027 sur le développement rural et la présentation du compte rendu de la réunion du 21 juillet 2022 du groupe de travail créé pour préparer le bilan du SCoT);
- Le 27 octobre 2022 (dont la saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour un projet sur LOUHANS-CHATEAURENAUD, l'élection de deux nouveaux membres au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne et un point de situation sur les effets du Zéro Artificialisation Nette ZAN sur le SRADDET):
- Et le 12 décembre 2022 (dont le bilan définitif des programmations LEADER 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » pour un total de 2 212 620,83 euros attribués aux porteurs de projets, la validation du projet structurant pour l'appel à projets 2023 du Département, la poursuite des études d'opportunité et de faisabilité d'un PNR et le Débat d'Orientation Budgétaire 2023).

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également sollicité des membres du Conseil de développement dans le cadre

- Du programme européen LEADER « Entrer dans la transition énergétique » financé par le FEADeR 2014-2020 prolongé pour les années 2021 et 2022 avec des réunions le 28 février (dont la programmation du FEADeR pour le SIVOM du Louhannais avec l'acquisition d'un véhicule électrique, la validation des désengagements et un ultime re maquettage financier), le 27 juin (dont la validation d'une consultation écrite ayant eu lieu en mai pour l'adaptation de la stratégie suite au re maquettage demandé, la programmation du FEADeR pour Bresse Louhannaise Intercom' avec l'animation 2021-2022 de l'OPAH, le report de l'instruction régionale des demandes de paiement pour tous les territoires LEADER, des transferts financiers liés à l'évolution du vivier des ultimes projets, de nouveaux désengagements et la mobilisation du volet coopération du LEADER pour l'étude PNR), le 3 octobre (dont les programmations VARENNES-SAINT-SAUVEUR, avec BRIENNE, Louhannaise Intercom' et le Pays) et le 28 novembre (dont la présentation du bilan définitif des programmations LEADER 2014-2020 avec 2 212 620,83 euros attribués aux porteurs de projets);
- Des études de faisabilité d'un Parc Naturel Régional (PNR) avec les 4 ateliers débats (27 juin, 28 juin, 5 juillet et 6 juillet 2022) et 2 réunions du Comité de Pilotage le 6 mai et le 7 novembre 2022;
- De l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec le Comité de Pilotage réuni le 1^{er} mars, 7 juin, 20 septembre et 29 novembre 2022 (+ la réunion du réseau RARES du 22 novembre);
- Du suivi du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE) avec la présentation, lors de l'assemblée générale annuelle du 20 octobre 2022, de projets financés par la DETR 2022 de l'Etat :
- Et de la préparation de la réponse à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027, de celle à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du FEDER rural 2021-2027 et de l'élaboration du futur contrat régional « Territoires en action » 2022-2028 lors des conseils d'administration, de l'assemblée générale annuelle et des réunions du Comité de Programmation LEADER.

S'agissant du Contrat Local de Santé (CLS), il y a notamment eu Arcad'elles le 2 octobre 2022 et les actions des Semaines d'informations en Santé Mentale (SISM) le 12 octobre et le 12 novembre ainsi que l'atelier du Conseil National de la Refondation sur la santé du 25 novembre 2022.

+ d'informations sur https://www.pays-bresse-bourguignonne.com



La mobilisation par les Communautés de Communes du Pays de la Bresse bourguignonne Pour Bresse Louhannaise Intercom', le Président du Conseil de développement, habitant à SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, a été invité aux réunions statutaires (Conseils communautaires) qui ont eu lieu

- Le 26 janvier 2022 (dont la création de l'EPAGE du bassin versant de la Seille, l'avancée des projets structurants et l'évolution des transports scolaires) ;
- Le 9 mars 2022 (dont le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 et les subventions accordées à des associations);
- Le 6 avril 2022 (dont l'identification des investissements pour l'année 2022 dont le Centre de Santé);
- Le 1er juin 2022 (dont les emprunts pour les projets structurants);
- Le 22 juin 2022 (dont l'adhésion au dispositif « Centralités Rurales en Région » C2R pour LOUHANS-CHATEAURENAUD et CUISEAUX, la poursuite de l'OPAH et l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié);
- Le 20 juillet 2022 (dont un point de situation sur l'ambroisie) ;
- Le 21 septembre 2022 (dont la dissolution des syndicats de rivière suite à la création de l'EPAGE du bassin versant de la Seille, la validation du contrat « Territoire Lecture » et l'attribution d'aides à des entreprises) :
- Et le 7 décembre 2022 (dont la validation du rapport d'activité 2021 du Conseil de développement et l'engagement dans un contrat de coopération avec le Conseil Départemental).
- + d'informations sur http://www.bresselouhannaiseintercom.fr

Extrait du Courrier envoyé à M. le Président de Bresse Louhannaise Intercom' suite à l'assemblée générale annuelle du 20 octobre 2022 : « Je vous remercie, par avance, de bien vouloir continuer à m'inviter lors de vos diverses réunions (Projet de Territoire, PLUi, OPAH, Petites Villes de Demain ou Centralités Rurales en Région, convention avec la CAF, etc.) et lors de vos conseils communautaires. »

<u>Pour Terres de Bresse</u>, la représentante du Conseil de développement, Mme Marie DEJEAN, habitant à ORMES, a été invitée, depuis fin 2022, aux réunions statutaires (Conseils communautaires) qui ont eu lieu

- Le 3 février 2022 avec la définition de l'intérêt communautaire pour les structures labellisées Espaces France Services, le transfert de la compétence GEMAPI à l'EPTB Saône Doubs et la reconduction du programme « Habiter Mieux »;
- Le 7 avril 2022 avec la discussion sur l'équilibre des zones économiques du territoire et l'identification des investissements 2023 ;
- Le 23 juin 2022 avec la validation de la Convention Territoriale Globale proposée par la CAF et le lancement d'une étude pré-opérationnelle à une OPAH;
- Le 29 septembre 2022 avec la présentation des conclusions d'un rapport sur les finances intercommunales, l'attribution d'aides Habiter Mieux et la validation de la proposition SOLIHA pour l'OPAH;
- Et le 24 novembre 2022 avec la validation du rapport d'activité 2021 du Conseil de développement et la prise de compétence « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention et de délinquance » pour la participation au réseau VIF.
- + d'informations sur https://www.terresdebresse.fr

Extrait du Courrier envoyé à M. le Président de Terres de Bresse suite à l'assemblée générale annuelle du 20 octobre 2022 : « Dorénavant, je vous remercie, par avance, de bien vouloir inviter Mme Marie DEJEAN lors de vos diverses réunions (Projet de Territoire, PLUi, OPAH, Petites Villes de Demain ou Centralités Rurales en Région, convention avec la CAF, etc.) et lors de vos conseils communautaires ; elle sera la représentante du Conseil de développement ».

<u>Pour Bresse Revermont 71</u>, le représentant du Conseil de développement, M. Jean-Claude BUGAUD, habitant à DEVROUZE, a été invité aux réunions statutaires (Conseils communautaires) qui ont eu lieu

- Le 17 février 2022 (dont le lancement des travaux pour les bâtiments BEPos de la petite enfance, l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale de la CAF en incluant Bresse Nord Intercom' et le projet de PNR) ;
- Le 14 avril 2022 (dont le vote du budget 2022 et le fonctionnement des Accueils de Loisirs) ;
- le 21 juin 2022 (dont l'éligibilité de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS au dispositif régional « Centralités Rurales en Région » C2R) ;
- le 22 septembre 2022 (dont le lancement d'une réflexion sur un nouveau bâtiment administratif et le fonctionnement de l'EPAGE du bassin versant de la Seille) ;
- le 17 novembre 2022 (dont la présentation d'une étude sur la Fiscalité Professionnelle Unique FPU) ;
- et le 6 décembre 2022 (dont le montant des loyers pour le fonctionnement des bâtiments de la petite enfance).
- + d'informations sur https://www.ccbresserevermont71.fr

Extrait du Courrier envoyé à M. le Président de Bresse Revermont 71 suite à l'assemblée générale annuelle du 20 octobre 2022 (avec le rapport d'activité 2021 en pièce jointe) : « Je vous remercie, par avance, de bien vouloir continuer à inviter M. Jean-Claude BUGAUD lors de vos diverses réunions (Projet de Territoire, PLUi, OPAH, Petites Villes de Demain ou Centralités Rurales en Région, convention avec la CAF, etc.) et lors de vos conseils communautaires ».

<u>Pour Bresse Nord Intercom'</u>, le poste de représentant du Conseil de développement est resté vacant suite au renoncement de Madame Anne-FUMAZ, habitant à PIERRE-DE-BRESSE, mais d'importants sujets ont été traités comme

- la création de l'EPAGE sur le bassin de versant de la Seille et l'approbation d'un projet de rénovation BBC sur les bâtiments de l'ancienne Trésorerie pour un budget prévisionnel de 500 000 euros HT afin d'accueillir le siège et l'Espace France Services de la Communauté de Communes le 20 janvier 2022;
- la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale », la prise de compétence « gestion des bibliothèques » à l'échelle intercommunale et l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'un nouveau gymnase pour 2 000 000 euros HT le 14 mars 2022;
- la mise en œuvre de la GEMAPI avec l'EPTB Saône-Doubs, la refonte du fonctionnement de l'école de musique afin de moderniser le cursus pour les élèves et l'extension des horaires de l'accueil de loisirs pour améliorer le service rendu aux familles le 2 mai 2022;
- la définition des intérêts communautaires au sein de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » et le soutien au projet de construction d'un gîte de groupe par la commune de LA RACINEUSE le 4 juillet 2022;
- l'engagement dans un contrat de coopération avec le Conseil Départemental pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et la définition d'un partenariat avec la Mission Mobilité le 6 septembre 2022;
- et l'engagement d'un projet d'extension de la crèche pour augmenter la capacité d'accueil de 15 à 24 places et la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF pour définir la politique enfance jeunesse 2022-2026 le 28 novembre 2022.
- + d'informations sur https://www.bressenordintercom.fr

Extrait du Courrier envoyé à M. le Président de Bresse Nord Intercom' suite à l'assemblée générale annuelle du 20 octobre 2022 (avec le rapport d'activité 2021 en pièce jointe) : « Je vous remercie, par avance, de bien vouloir rentrer en contact avec Mme Anne FUMAZ qui s'est engagée à ce que le Conseil de développement soit représenté lors de vos diverses réunions (Projet de Territoire, PLUi, OPAH, Petites Villes de Demain ou Centralités Rurales en Région, convention avec la CAF, etc.) et lors de vos conseils communautaires. ».



Sollicitations du CESER Conseil Economique Social Environnemental Régional

Les Présidents de Conseils de développement ont été conviés aux réunions plénières du CESER de Bourgogne-Franche-Comté le 10 mai (avec la présentation des scénarios nationaux « Transitons 2050 » par l'ADEME), le 21 juin (avec plusieurs rapports du soumis pour avis et/ou information par l'exécutif régional) et le 13 décembre 2022 (en format hybride avec la recrudescence du COVID).

Le CESER a transmis plusieurs rapports au cours de l'année 2022 dont

- « La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ? »
- « Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté » adopté en séance plénière du 10 mai 2022;
- Et « Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté » adopté en séance plénière du 21 juin 2022.
- + d'informations sur http://www.ceser.bourgognefranchecomte.fr/fr



Sollicitations dans le cadre du dispositif régional ENVI

« Espaces Nouveaux Villages Innovants » ou ENVI est un dispositif du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté qui permet de financer des projets éligibles, publics ou associatifs, situés dans les communes de moins de 2 000 habitants (au lieu de 3 500 jusqu'en 2021).

En tant que membre du Comité Technique ENVI de la Région, le Président du Conseil de développement est régulièrement sollicité sur le territoire et cela a encore été le cas en 2022.

Exemples de projets financés en 2022 :

- Aménagement co-construit de l'aire Charles Touchet à LE TARTRE;
- Construction d'une cabane à livres dans le style architectural bressan à SAGY (par la coopérative de l'école);
- Avenir de la halte-garderie à CUISERY (fonctionnement et investissement).
- + d'informations sur https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/380



Composition du Conseil de développement suite à l'application des nouveaux statuts adoptés le 12 octobre 2017

Les statuts en vigueur depuis l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2017 (enregistrés par la Sous-Préfecture de LOUHANS avec un récépissé daté du 25 octobre 2017) sont disponibles sur https://www.pays-bresse-bourguignonne.com/presentation-pays-bresse/le-conseil-de-developpement.

« (…) Conformément à la Loi NOTRe, le Conseil de développement est composé de représentants de milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Il est composé, au maximum, de 40 membres répartis comme suit :

Pays de la Bresse bourquignonne — Conseil de développement VALIDE Assemblée Générale Annuelle 12 octobre 2023

Milieux	Nombre maximum de membres
Economiques (institutionnels, organisations syndicales, industries, artisanat, commerces, services, agriculture et tourisme)	10
sociaux	5
culturels	5
éducatifs	5
scientifiques	5
environnementaux	5
associatifs	5

(...) »

26 membres et 14 places vacantes identifiés suite à l'assemblée générale annuelle du 20 octobre 2022

Milieux économiques : 10 membres dont 2 places vacantes

- Alain THOUVENOT (CCI)
- Franck BOULAY (ELAN GAGNANT)
- Anton ANDERMATT (FDSEA)
- Claude GIROD (Confédération Paysanne)
- Emmanuel GARCIA-PIQUERAS (Bresse Initiative)
- Jean-Claude BUGAUD (élevage)
- Alexandre CAUCHY (maraîchage)
- Samuel CHANUSSOT (agriculteur à RATTE)

Milieux sociaux : 5 membres

- Thierry LOPES (Mission Mobilité)
- Nadine DIOT (ADMR)
- Isabelle PAQUELIER-BARTUEL (EHPAD)
- Gérard BURTIN (Mutualité française)
- Patrick VARLOT (Hôpital local)

Milieux culturels: 5 membres (avec le remplacement d'Alain CORDIER)

- Gilbert FAVIER (Ecomusée)
- Denis JUHE (Grange Rouge)
- André MASSOT (Associations historiques)
- Annick TRUCHOT-BERTHET (Bibliothèques)
- Alain TRONTIN (Radio Bresse)

Milieux éducatifs : 5 membres dont 3 places vacantes (suite au renoncement d'Anne FUMAZ)

- Thérèse FAUVEAUX (Enseignement agricole)
- Olivier MORIN (consultant organismes de formation)

Milieux scientifiques : 5 membres dont 4 places vacantes

Annie BLETON-RUGET (Conseil scientifique Ecomusée)

Milieux environnementaux : 5 membres <u>dont 3 places vacantes</u> (suite au départ de Jean-Paul VERGUET)

- Christian GUILLOT (FNE 71)
- Eric BLANC (Déchets)

Milieux associatifs : 5 membres dont 2 places vacantes

- Emilie VINCK (hors temps scolaire)
- Fabrice TERRIER (SOS TER de Bresse)
- Marie DEJEAN (APFOS)

Pays de la Bresse bourguignonne — Conseil de développement

VALTDE Assemblée Générale Annuelle 12 octobre 2023

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

SEANCE du 15 NOVEMBRE 2023 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de conseillers

en exercice:

48

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de novembre le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' s'est réuni à la Salle multi-activités à Juif sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Présents à la séance :

38 + 3 pouvoirs

Date de la convocation 08 novembre 2023

M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Gilles MAITRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Frédéric BOUCHET, Mme Anne VARLOT, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés:

Mme Françoise JAILLET, pouvoir donné à M. Gilles MAITRE, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, pouvoir donné à M. Jean-Louis DESBORDES, M. Stéphane BALTES, M. Sébastien GUIGUE, pouvoir donné à M. Patrick LECUELLE, M. Philippe CAUZARD, Mme Paule MATHY, M. Yann DHEYRIAT, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, Mme Aurore MARECHAL DE JESUS,

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

CC2023-114 Fixation du lieu du prochain Conseil Communautaire

Vu les termes de l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire est appelé à fixer le lieu du prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï L'exposé de Monsieur le Président Après en avoir délibéré

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

ACCEPTE que le prochain conseil communautaire ait lieu à la Salle Jean CLERC,1 Place de la Mairie à La Chapelle Naude.

Secrétaire de séance : Mickael CHEVREY

Date: 17 novembre 2023

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes

Bresse Louhannaise Intercom' Date: 17 novembre 2023